



ONSIEUR,

Je reviens à vous, & je vous prens à la trente-deuxiéme page de vôtre Apologie où je commence à vous reconnoître. Tout ce qui suit jusques aux deux dernieres pages est bien de vous, si l'on en excepte le François, que le R. P. C. a cousû sur le canevas de vos triomphantes justifications. Oüy Mr. la tête de vôtre Apologie avec toutes ces expressions recherchées, ce beau projet de parler sagement, & sans s'écarter des loix de la bien-seance, quoyque mal executé, est du même qui composa la piece qui fut prononcée aux ouvertures de l'Ecole de Medecine, sur les difficultez qu'il y a de trouver la verité. C'est le R. P. C. qui l'a fit: pour le corps de vôtre réponse avec toutes ces pauvretez, ces pitoyables inductions; pour tous ces airs victorieux, & cette aigreur qui soûleve le Lecteur, tout cela vous apartient, ainsi que le dessein bizarre de faire un corps de deux pieces si differentes. Je n'en suis pas surpris; Je sçay que les plagiaires & les compilateurs de profession ont le même droit que les mauvais Poëtes, & les mauvais Peintres; ils eurent tous le beau privilege d'anter, comme le dit Horace, la tête d'un homme sur le col d'un cheval, de former des corps fantasques & monstreux, *Ut nec pes nec caput uni reddatur formæ, ut placidis coëant immitia, serpentes avibus geminentur, tygribus agni.* Je ne veux pas vous les disputer ces privileges, vous en usez trop bien: ne me disputez pas celuy que le tres-formidable Senat des critiques s'est étably, de rire impunement de l'ordonnance

bizarre des pieces semblables à la vôtre. Quel dommage que les Apologies maçonnées de la sorte ne passent pas les Fauxbourgs du Parnasse, qu'elles y soient arrêtées par les goujats, qu'elles ne soient portées jusqu'au sacré vallon! Quel regale pour les Muses! Je ne doute point qu'elles n'en honorassent les Auteurs du droit de Bourgeoisie dans le tres-rejoüissant quartier des faiseurs Lanturlu.

Aprés un tel aveu, pourrez vous vous plaindre, que je ne vous rens pas toute la Justice qui vous est dûë sur vos compositions critiques. Mais cela ne suffiroit pas: il faut vous la rendre sur tout ce que vous avez écrit en autre genre: il faut s'apliquer sur tout à vous donner satisfaction sur les importantes decouvertes qu'on a voulû vous ravir. Je crois même qu'il est à propos de commencer par là: car vous m'avez l'air d'être tout autrement sensible à la gloire qui doit vous revenir de ces productions nouvelles, qu'à celle dont toutes les autres vous ont comblé. J'ay bien compris que ce n'étoit que par un mouvement de cette humilité & de cette modestie que vous suivez dans les actions les plus indifferentes de la vie, que vous aviez adroitement caché, & comme enterré les pieces justificatives de vôtre acide, sous un tas de materiaux qui n'avoient aucun raport avec le fonds de nôtre Procez. Vous avez voulu par cette conduite tirer un sujet de mortification d'un endroit, qui pouvoit le plus flater vôtre amour propre. Je croïs même que uous n'y aurez pas mal réüssy. Vous ne vous serez trompé que dans la maniere de parvenir à la mortification. Ce n'étoit qu'en derobant au Lecteur la connoissance de vôtre bon droit: Mais il y auroit de l'injustice de vous laisser ainsi dans cette obscurité volontaire, il faut vous mettre au grand jour: il faut que le public juge sans distraction du merite de vos decouvertes sur l'acide, & sur

s proportions des principes du ſang ; qu'il vous onne toute la gloire qui vous eſt dûë.

Parlons un peu plus ſerieuſement. Qui n'auroit crû ue l'endroit de vôtre Apologie qui regarde l'invenion de l'acide dans le ſang, ne d'eût étre celuy que ous auriez dû le mieux toucher. N'étoit ce pas là la queſtion de nôtre Procez ? N'étoit ce pas là ce qui endoit attentifs les ſçavans qui ont eû connoiſſance le nôtre diſpute? Quelle a eſté ma ſurpriſe ! lorſque je n'y ay trouvé pour tout titre qu'un acte negatif, donné par vôtre Gendre, perſonne tres-recuſable en Juſtice, & d'ailleurs pleinement convaincuë de peu de ſincerité dans cette affaire. Avez vous pû vous perſuader qu'un ſi mauvais acte peut vous donner la proprieté de l'invention de Mr. *Chirac*? Que ces beaux éloges dont vous l'avez aſſorty, & toutes ces formidables recriminations pourroient luy donner le merite d'une bonne piece ? Avez vous crû enfin, que ces nuages épais, dont vous avez couvert le point en queſtion, pourroient le faire perdre de vûë aux Lecteurs ? Vous vous étes trompé Mr. ils n'en prendront pas le change, non plus que moy.

Sans s'écarter davantage. Les preuves que vous opposez à Mr. *Chirac* ſe reduiſent à un Certificat de Mr. *Deidier*, qui declare ne vous avoir jamais communiqué la maniere de tirer l'acide du ſang ; aux variations que vous attribuez aſſez malhonêtement à Mr. *Sidobre*, & à un fragment des écrits de Phyſiologie de Monſieur *Chirac*. Examinons cecy de ſang froid, & commençons par le Certificat de Mr. *Deidier*.

Pour le rendre plus autentique vous vous aviſez de dire que Mr. *Deidier* eſt le Néveu de Mr. *Chirac*. Vous me ſurprenez Mr. quoyque j'aye fait un aſſez long ſejour à Montpelier, je n'ay jamais rien oüy dire de ſemblable. Permettez-moy donc d'en dou-

ter. Le Néveu de Mr. *Chirac* ne peut, ny ne doit être qu'un fort honête homme, qui regarde un dépôt comme une chose sacrée, qui ne fait aucune demarche contre la droiture, qui ne dit jamais rien contre la verité; enfin qui garde quelque sentiment de reconnôissance pour les personnes à qui il pourroit avoir quelque obligation. Si Mr. *Deidier* à toutes ces qualitez, c'est le Néveu de Mr. *Chirac*, il l'avoüera sans-doute: s'il ne les à pas, c'est vôtre Gendre. Quoy qu'il en soit examinons ce Certificat en luy même sans prendre avantage du droit que nous avons de recuser le témoignage du Gendre pour le Beaupere. Et pour le mettre dans tout son jour nous n'avons qu'à le paraphraser de la maniere suivante. Je ne veux pas le faire lire en Latin, crainte qu'on n'attribuat à l'éleve de Mr. *Chirac* les expressions barbares de Mr. *Vieussens*, le voicy donc.

Nous Antoine Deidier Conseiller & Medecin du Roy, Professeur de Chymie dans l'Université de Medecine à Montpelier, Néveu de Mr. *Chirac*, & son éleve en Medecine, pour qui il eût toute la tendresse d'un Pere, pour qui il n'eût rien de caché dans la Profession, Nous, dis-je, qui tenions de Mr. *Chirac* la maniere de tirer un esprit acide du sel fixe du sang avec le bol; aprés avoir declaré à Mr. *Chicoyneau* Chancelier de l'Université de Medecine de Montpelier, & à Mr. *Desfour* Avocat, à Messieurs *Dattin & Guignebert* Docteurs en Medecine que nous avions communiqué cette methode à Mr. *Vieussens*, nous avons trouvé à propos de donner un dementi à Mr. *Chirac*, & de luy dire en face, *que ce qu'il a écrit dans son traité du mouvement du cœur au sujet de la decouverte de Monsieur Vieussens, est faux.* Nous avons aussi trouvé bon de luy faire répondre, lorsque nous luy parlions du dessein qu'avoit Mr. *Vieussens* de tirer un acide du sang, *qu'il*

perdoit son temps, qu'il n'en viendroit jamais à bout; & *nous avons signé & scellé ce Certificat*, pour donner à Mr. *Vieussens* & à la posterité de marques éclatantes de nôtre reconnoissance & de nôtre bonne foy.

Si vous aviez conçû le Certificat de Mr. *Deidier* en ces termes, car c'est vous même qui l'avez dressé, vous luy auriez sans-doute donné plus de relief: car enfin les témoignages de Messieurs *Arnaud & Bergereau* produits dans la premiere & seconde Lettre de Mr. *Chirac* prouvent évidemment, que Mr. *Deidier* tient de Mr. *Chirac* la methode de tirer l'acide du sel fixe du sang avec le bol; & d'ailleurs il declare à Messieurs *Chicoyneau & Desfours* qu'il vous l'a communiquée; il fait une pareille declaration à Messieurs *Dattin & Guignebert*, comme il paroit par leurs Certificats que l'on peut voir à la fin où je les ay renvoyés avec les autres pieces justificatives : d'où vient donc que vous n'avez pas jugé à propos de vous énoncer en ces termes? Aprehendiés vous qu'on en jugeat moins favorablement, pour le fonds de l'affaire? Cela vous étoit assez égal. Car qui n'a pas formé cet argument contre vous. Mr. *Deidier* tient de Mr. *Chirac* la maniere de tirer l'acide du sel fixe du sang, cela paroit clair par le témoignage de Messieurs *Arnaud & Bergereau*; donc il a pû la communiquer à Mr. *Vieussens* son Beaupere. S'il l'a pû faire, il l'a fait: car il doit à son Beaupere tout ce qu'il peut pour luy faire plaisir: n'en est-ce pas un bien grand que celuy de luy donner la gloire d'avoir tiré le premier un acide du sang? Il le luy a donc fait. Qui pourroit en douter? Tout le monde sçait que Mr. *Deidier* a fait l'acte de pur abandon aux volontez de son Beaupere, & qu'il est devenu quietiste à cet égard; il n'agit plus que par ses impressions. Mais ce Directeur est bien imprudent, qui fait souffler à la même bouche, le froid & le chaud? Il fait dire à Mr.

Deidier d'un côté, qu'il n'a jamais communiqué à Mr. *Vieussens* la maniere de tirer l'acide du sel fixe du sang, & luy fait declarer en même-temps tout le contraire à Messieurs *Chicoyneau & Desfours*, à Messieurs *Dattin & Guignebert*. Voila Mr. comme on a raisonné sur le Certificat de Mr. *Deidier*. En verité Mr. pour un homme qui se pique d'avoir de si grands sentimens pour la Religion. Vous avez fait faire là une vilaine manœuvre à vôtre Gendre, s'il a si bien profité de vos instructions, s'il a fait en si peu de temps de si grands progrez dans les voyes de la perfection, je ne doute pas qu'il ne le dispute bien-tôt avec vous pour la delicatesse de conscience.

Mais je veux que le Certificat de Mr. *Deidier* soit hors d'atteinte, il ne prouve rien pour vous. Monsieur *Deidier* dit qu'il ne vous a pas communiqué la maniere de tirer l'acide du sel fixe du sang : s'ensuit-il que vous en soyez l'inventeur ? Je vous prouve invinciblement, que vous la tenez de Mr. *Sidobre* Docteur en Medecine ; il l'a déja declaré nettement. Ce n'est pas de vous à luy, & en secret qu'il vous l'a communiquée : vous pourriez l'accuser de quelque complaisance pour Mr. *Chirac* ; c'est dans la sale de Mr. *Barbeyrac* ; c'est en presence de Messieurs *Rey & Malsac* Docteurs en Medecine, & de Mr. *Penisson* Chirurgien de Mr. *de Basville* Intendant du Languedoc. *Voyez le témoignage de ces Messieurs à la fin.* Je pouvois bien me passer de fortifier le Certificat de Mr. *Sidobre* par tous ces actes. Tout le monde le connoit pour un parfaitement honête homme, incapable de rien faire, ny de rien dire contre les lumieres de sa conscience. Je suis surpris que le reconnoissant tel vous osiez avancer qu'il vous a parlé tout autrement chez Mr. *Montade* Me. Chirurgien de Montpelier. Cette probité que vous reconnoissez en Mr. *Sidobre* peut-elle compatir avec les variations que

vous luy attribuez, & que vous voulez autoriser de la presence de son Oncle? Pouvez vous sans rougir luy faire dire chez Mr. *Montade*, qu'il ne vous à pas communiqué cette fatale methode de tirer l'acide du sel fixe du sang, vous qui voulez le faire changer, en le flatant de luy donner toute la gloire de cette invention pour l'ôter à Mr. *Chirac*? Ne rejette t'il pas votre proposition comme odieuse? Ne vous répond il pas alors, qu'il se feroit un scrupule de s'attribüer une chose qui ne luy apartient pas. Où est donc la bonne foy? Si vous avanciez de pareilles choses à Leipsic, vous trouveriez sans-doute quelque creance. Mais que vous osiez les dire & les écrire dans le lieu même de vôtre residence, où l'on peut s'éclaircir aisement de la verité des faits; c'est-ce que je ne puis comprendre. Mais faut-il bien dire quelque chose pour se tirer d'un mauvais pas? Oüy sans-doute. Encore vaut-il mieux avoüer sa faute. Je doute fort qu'un tel aveu ne vous eût donné plus de gloire, que le bruit d'une si miserable invention, dont vous avez fait retentir toute l'Europe.

Vous revenez à la charge, & quoyque vôtre *Plagianisme* soit pleinement à decouvert par les témoignages que je viens de vous opposer; vous croyez tirer avantage d'un endroit des écrits de Mr. *Chirac*, où il parle du salé fixe du sang. Vous le produisez par un attentat contre le droit des gens, dont ny vous ny Mr. *Deidier* ne vous laverez jamais. Je vous le pardonnerois s'il étoit decisif dans l'affaire dont il s'agit, & s'il n'étoit pas également bon, quand vous l'auriez tiré de tout autre endroit que des propres cahiers de Mr. *Chirac*. Il les a dictez publiquement, peut-être y en a-t'il quatre mille copies, on les a dictez jusques dans l'Université d'Yene en Alemagne, Mr. *Coonor* les enseigne à Londres. Pourquoy donc violer un dépôt?

Pourquoy arracher les feüilles des cahiers de Monsieur *Chirac*, pour les faire devenir un acte odieux contre luy-même? Cela se peut-il en bonne Justice? Je m'explique pour une seconde fois, & je suis faché d'éterniser la memoire d'un si vilain procedé. Mr. *Dedier* ayant entre ses mains les cahiers de la Physiologie de Mr. *Chirac* en original depuis l'année 1690. s'imagine en les relisant que l'endroit dont je vais parler, peut vous servir contre son propre Maître: il vous en parle, vous en étes charmé; il arrache la feüille qui regarde le sel fixe du sang, il vous la livre, & en substituë une autre écrite de sa propre main: Vous faitez collationner fort soigneusement le caractere de cette feüille avec le reste, vous en faités de copies que vous faités voler par tout: & de la meme piece dont vous voulez convaincre Mr. *Chirac*, vous en faités un acte d'opprobe pour vous & pour vôtre Gendre. Quoy Mr. cette delicatesse de conscience dont vous vous piquez tant, vous a-t'elle peu permettre d'entrer dans la trahison de Mr. *Dedier*? Vous a-t'elle permis de prendre de luy les lambeaux d'un dépôt, qui devoit être sacré pour vous & pour luy? Sont ce là les sentimens de droiture qu'un Beaupere doit inspirer à son Gendre? A quoy n'engage pas le desir de regner! Mais aprés tout falloit-il en venir à une action si criante pour n'en tirer aucun avantage? Voicy l'endroit.

Quares, dit Mr. *Chirac*, en parlant du salé fixé du sang, *undè sal fixum sanguinis, quod ad salsorum naturam accedat? Namque si verum est quod Chymici recentiores statuunt sal omne salsum ex conjugio salis acidi cum alkalino strictè inter se connexis emergere: certè non videtur quomodo sal ejus indolis in sanguine gigni possit, cum vel ex millenis sanguinis mensuris, ne guttula quidem liquoris acetosi per distillationem prolici queat. Respondeo*, dit-il, *prater salem marinum cujus singulis diebus*

bus aliquantam partem in condimentum ciborum usurpemus, cujus fortè aliquid in sanguine invictum & indissolubile remanet, non deficere principia in sanguine ex quibus sal salsum abundè satis oriri possit. Etenim 1°. Ex analysi superiùs adductâ patet in sanguine salis volatilis multum contineri. 2°. Nihil est quod dubitemus, Item in sanguine acidas multas particulas fluitare, licet ex eo nulla arte proлici possint &c.

Se peut-il qu'un homme éclairé comme vous, ayt pris une piece de cette nature pour un acte decisif? Mr. *Chirac* se fait une objection, il est en peine de sçavoir comment se forme le sel fixe du sang, qu'il suppose d'aprés le celebre Mr. *Boyle* avoir de l'analogie avec le sel marin. S'il est vray, dit-il, comme tous les Chymistes l'avancent, que tout salé est un composé d'acide & d'alkali : on ne comprend pas comment il peut s'en former un semblable dans le sang, puis qu'on n'en peut tirer par la distillation une seule goutte d'acide. Cette difficulté ne regarde donc que la formation du salé fixe du sang dans les vaisseaux : & l'on ne la tire que de l'impossibilité où l'on est de tirer un acide du corps du sang. Mr. *Chirac* ne dit point qu'il soit impossible d'en tirer du sel fixe; puis qu'il suppose qu'il en est composé, & que c'est cette supposition même, qui donne lieu à sa difficulté : il dit seulement, qu'on n'en peut tirer du corps du sang par la distillation, & conclud que le salé fixe ne peut s'être formé dans le sang. Ce raisonnement ne marque t'il pas que Mr. *Chirac* a reconnu de l'acide dans le sel fixe du sang? Et que cette connoissance a dû luy faire naître la pensée de l'en retirer par le moyen du bol?

Je vay plus avant. Je veux que Mr. *Chirac* ayt crû en 1687. (car c'est en ce temps-là qu'il écrivoit sa Physiologie.) Je veux dis-je qu'il ayt crû, qu'on ne pouvoit absolument retirer aucun esprit acide ny du

corps du ſang, ny de ſes parties. Pourquoy n'aura-t'il pas penſé le contraire en 1690. ſa Profeſſion l'engageant à parler tous les jours de cette matiere ? Ne l'a t'il pas euë en effet ? Meſſieurs *Arnaud & Bergeran* le témoignent ? Et parce que ces Meſſieurs étoient alors ſes Penſionaires, & par conſequent mieux inſtruits de ſes ſentimens, que pluſieurs autres Ecoliers, faudra t'il leur donner un dementi ? Et la qualité de Penſionaire de Mr. *Chirac* en 1690. & 1691. leur faira-t'elle perdre le caractere de gens d'honneur & de probité en 1699. Croyriez vous que l'attachement que vous avez naturellement pour vos propres intereſts, qui eſt ſans-doute un peu plus grand que celuy des Ecoliers pour les intereſts de leurs Maîtres, peut vous faire perdre le droit d'avancer que cette même penſée uous eſt venuë depuïs 1688. que vous imprimates vôtre traité des principes de Mr. *Regis*, & celuy de la fermentation de Mr. *Bayle* ? Trouveriez vous ce raiſonement juſte. Mr. *Vieuſſens* n'a pas écrit en 1688, qu'on peut retirer un eſprit acide du ſang : donc il n'en a pas eu la penſée en 1698. Comprenez par le ridicule de ce raiſonement, la foibleſſe de vôtre défenſe.

Voicy bien d'autres nouvelles ? C'eſt que l'invention de Mr. *Chirac*, cette penſée que Mr. *Vieuſſens* pretend avoir eu comme luy, cette maniere de tirer l'acide du ſang avec le bol eſt fauſſe ; c'eſt une happelourde ; c'eſt une beveuë toute pure. Le bol donne luy-même beaucoup d'acide. Mr. *Vieuſſens* l'a verifié ; il l'a même publié d'une maniere toute nouvelle par des placards affichez aux coins des ruës de Montpelier (car c'étoit une affaire de trop grande conſequence pour la laiſſer ignorer à perſonne) tout le monde en devoit être inſtruit juſqu'aux Laquais & aux Porteurs de chaiſe. Le bol eſt donc un tres-inepte moyen pour tirer l'acide du ſel fixe du ſang. Vous aviez donc Mr.

tiré l'acide du bol au lieu de l'acide du sang? Vous aviez donc donné l'acide du bol à toute l'Europe pour l'acide du sang? Happelourde vous même; en fut-il jamais de plus grande que vous dans cette occasion? Vous prenez à la volée la methode que Messieurs *Deidier & Sidobre* vous communiquent; vous employez à la distillation du sang le bol tout brut; vous croyez avoir retiré un veritable esprit acide du sang; & vôtre ardeur pour la fausse gloire vous le fait publier avec precipitation? De bonne foy Mr. qui de vous ou de Mr. *Chirac* a regardé le bol avec plus de complaisance? Mr. *Chirac* imagine un moyen de tirer un esprit acide du sang en 1690. il croit que le bol en est un tout propre pour y réüssir; il le neglige persuadé que cette operation n'est d'aucun bon usage pour l'établissement d'un acide dans le sang. Huit ans se passent, on vous donne connoissance de ce dessein vous l'executez en moins de quinze jours, & vous communiquez le succez de vôtre operation aux sçavans de toute la terre habitable, car ou n'avez-vous point fait voler la nouvelle de cette admirable decouverte? Le continent de l'Europe s'est trouvé trop resserré pour vous; vôtre fantasque reputation y étoit trop à l'étroit; il a fallû luy donner du large; luy faire passer les Mers, & la porter dans les isles les plus reculées. Que sçay-je si le grand President des Mathematiques de Peckin n'a pas déja regalé l'Empereur de la Chine de l'agreable recit de vos experiences, & si ce grand Monarque charmé d'une nouveauté si surprenante, ne vous a pas honoré d'une Charge de Grand Mandarin de Chymie, avec une Pension convenable à ce grand Employ? Et vous oserez encore avancer, que vous ne vous étes pas prevenu sur l'utilité du bol, aprés avoir étourdi tout le monde des grandes choses, que vous avez operé par son moyen?

Mr. *Chirac* vient-il à la traverse, vous dispute t'i dessein de l'employer à l'extraction de l'acide du fixe du sang : vous n'oubliez rien pour tirer cét ac de toute autre maniere, vous mettés en œuvre tou les argilles & les têtes mortes, & toûjours inut ment, faute d'adresse. Vous revenez au bol mal vous : & vous voulez non seulement ne pas vous é trompé dans l'usage que vous en avez fait : non-seu ment vous osez vous attribuër la premiere pensée d'e ployer le bol à la distillation du sel fixe du sang : v avez encore la malignité de charger Mr. *Chirac*, a (vous devez cette invention, de toutes les beveuës c vous avez fait dans l'execution de son dessein ? Il plus de six ans que Mr. *Chirac* tira un esprit urin du sel de Tartre fixe avec le bol commun : il n'eût g de de l'employer comme vous, sans l'avoir aupa vant purgé de son esprit acide, & sans l'avoir depoüi par la lotion d'un salé & d'un acide fixe ; que le le plus violent n'en sçauroit enlever.

Aprés tout osez vous bien vous donner la premi pensée d'éprouver le bol, & de le distiller avant vous en servir à la distillation du sel fixe du sang ? O vous avancer à la face de toute la terre ; que v avez soupçonné de l'acide dans le bol avant d'en av eû les premieres nouvelles de Monsieur *Lafon* ? C croira qu'un homme de bon sens, qui court ap la reputation d'excellent Chymiste, qui se forme doute sur l'acidité du bol, qui doit être d'une facheuse consequence pour son invention & pour gloire, ait pû negliger de s'en éclaircir ? Qu'il n' pû se resoudre à donner sept ou huit heures à distillation du bol avant de porter ses experie ces au tribunal des critiques de toute l'Europe ? Quo Monsieur vous travaillez à la distillation du sel f du sang dés le mois de Janvier, vous ne commu

quiez vôtre decouverte qu'au mois de Juin ; cinq mois s'écoulent depuis le jour de vôtre decouverte jusques à sa publication, vous donnez les jours entiers à faire voir vos experiences sur ce mordant acide du sang à toutes les Dames de Montpelier, & à recevoir les aplaudissemens que tout le monde vous donne sur vôtre decouverte, & vous n'aurez pû vous derober un quart d'heure pour placer au Fourneau une Cornuë ? pour y distiller le bol ? Cette conduite me passe, il vous sera mal aisé de la justifier ! car enfin si vous vous étes douté de l'acidité du bol, vous avez dû craindre pour vôtre operation ? Vous avez dû soupçonner que cet acide pretendu du sel fixe du sang, ne fut une production du bol ? Et vous n'avez pû en consequence publier hardiment, que vous aviez retiré l'acide du sel fixe du sang, sans exposer vôtre bonne foy ? La crainte d'être accusé d'imposture, & d'avoir voulû tendre des pieges à la credulité du public vous auroit sans-doute retenu, si vous aviez soupçonné de l'acide dans le bol avant la publication de vos experiences ? Pouviez-vous d'ailleurs negliger ce soupçon sans vous exposer à passer pour le plus imprudent des hommes, & pour un veritable avanturier en decouvertes ? Il faut vous rendre Justice. Vous n'étes ny imposteur, ny imprudent : ces soupçons ne vous sont donc venus, qu'aprés coup, je veux dire, qu'aprés avoir publié vos experiences. Ce n'est que dans les suites que vous les avez eus. Mais comment ? Aurez vous encore le front de le nier ? Par la Lettre que Mr. *de Lafon* vous écrivit le 15: du mois d'Aoust de l'année derniere. Encore fallut-il un grand mois & demy pour vous determiner à faire l'analyse du bol ? Ce ne fut qu'au mois d'Octobre, & de la veille de vôtre risible placard, que vous trouvatés, aprés Mr. *Courtial*, que le bol donnoit un acide ? Et vous aurez l'injustice de refuser à

ces deux Meſſieurs la gloire de vous avoir redreſſé? *Il a jugé*, dites-vous, parlant de Mr. *Lafon*, *il a jugé à la verité mieux que vous.* (C'eſt à Mr. *Chirac* que vous parlés) *en ne jugeant que comme moy : nous avons concouru à l'inſçû l'un de l'autre, à eſperer quelque choſe du bol, quant à l'effet en queſtion : mais nous n'avons eû garde d'y compter trop.* Mr. *de Lafon* n'eſt-il pas bien recompenſé des bons avis qu'il vous a donné? A peine luy donnez-vous par grace quelque part à vos ſoupçons? Vous avez a ſon inſçû penſé comme luy, Il n'a en tout cecy d'autre avantage, que celuy de vous avoir determiné à faire une analyſe du bol. Qu'en auroit-il eſté ſi Mr. *Lafon* n'eût pas gardé copie de ſa Lettre? Aprés cela Mr. *Chirac* doit-il s'étonner ſi vous ravagez ſes terres, vous qui n'épargnez pas celles de vos meilleurs amis? S'il ſuffit pour la juſtification des Plagiaires, de dire hardiment qu'ils ont eu les mêmes penſées que les Inventeurs, qui ſera l'homme qui pourra garantir deſormais ſes productions des mains de ces vilaines harpyes? J'ay penſé à vôtre inſçû, dira-t'on, & même avant vous, cecy ou cela, vous aurez beau l'avoir communiqué, vous aurez beau en produire les preuves, vous en ſerez la dupe? Que n'avez vous Mr. produit les preuves du temps de vos ſoupçons, comme on vous en a produit de la datte des avis qui les ont fait naître.

Vous voila donc Plagiaire ſur la même matiere de deux façons; Plagiaire de Mr. *Chirac*, qui vous indique le bol en general, comme un moyen pour tire l'acide du ſel fixe du ſang : Plagiaire de Mr. *Lafon* qui vous fait aviſer que le bol commun donne un acide Et vous direz aprés tout cela que vous employez l bol à cette experience d'une maniere que vous ne de vez qu'à vous ſeul. Vous devez à Mr. *Chirac* le deſſei d'employer le bol pour tirer l'acide du ſalé fixe d

sang ; vous devez à Mr. *Lafon* celuy de le preparer, & d'en tirer auparavant l'acide. Mr. *Courtial* même l'a tiré avant vous ; que vous reste t'il ? La gloire d'avoir executé les desseins qu'on vous a donnez. Ne voila-t'il pas un bon titre pour en prendre droit sur les inventions de Mr. *Chirac* ? Ou plustôt n'est-ce pas vouloir se donner un ridicule dans le monde semblable à celuy d'un miserable frater, qui voudroit s'établir un droit sur les decouvertes d'un habile Chymiste, dés-là qu'il auroit mis la matiere au Fourneau, qu'il auroit placé les Vaisseaux, & reglé le feu sur les instrüctions de son Maître,

Mais vous ne me donnerez pas le change ? Vous avez beau vous tourner de mille côtez, vous ne m'échapperez pas ? Le point disputé entre nous n'est pas celuy, de sçavoir qui de Mr. *Chirac* ou de vous, s'est mieux servy du bol dans la distillation du salé fixe du sang ? Il s'agit uniquement de sçavoir, si Mr. *Chirac* n'a pas eû avant vous la pensée de tirer un esprit acide du sel fixe du sang avec le bol ; & si vous ne la tenez pas des personnes avec qui Mr. *Chirac* s'en étoit expliqué. Je vous l'ay prouvé par bons actes, vous étes donc en cela le Plagiaire de Mr. *Chirac*.

Vous avez beau repliquer, que le bol commun tel que Mr. *Chirac* l'a proposé est un moyen douteux. Douteux tant qu'il vous plairra, vous ne l'avez pas trouvé si douteux, ny si meprisable, puisque vous avez voulû luy ravir la gloire de l'avoir imaginé. Vous l'avez employé sans aucune precaution, à l'execution du dessein que Mr. *Sidobre* vous a inspiré de tirer l'acide du sang. Vous seul faites les fautes, vous usez mal des lumieres qu'on vous donne, & vous aurez l'a mauvaise foy d'en charger Mr. *Chirac* ? S'il avoit crû que l'extraction de l'acide du sel fixe du sang peut-être de quelque usage, eût il ignoré comme vous

que le bol donnat un acide, il cherche la verité avec trop de circonſpection pour s'étourdir juſqu'à-ce point de ne pas diſtiller le bol avant de l'employer à cette operation. Il n'y a que des gens faits comme vous, qui ſoient capables de pareilles beveuës, & qui oſent ainſi ſe commettre au public. Mr. *Chirac* a reconnû de l'acide dans le ſalé fixe du ſang. Il a imaginé le moyen de l'en retirer, il s'en eſt expliqué, lors qu'on l'a jetté ſur cette matiere : mais il n'a pas crû devoir mettre la main à l'œuvre pour de ſi pitoyables choſes, qui n'aboutiſſent à rien de bon, luy qui a trouvé le moyen de demontrer invinciblement l'exiſtence de l'acide dans le ſang ſans l'ayde du feu. Je paſſe plus avant, je ſoûtiens, & tout le monde en conviendra, que quand Mr. *Chirac* n'auroit jamais ſoupçonné de l'acide dans le bol, quand il auroit crû qu'il falloit l'employer brut à la diſtillation du ſel fixe du ſang, ce qui ne peut être jamais entré dans ſon eſprit ; enfin quand-on vous devroit la penſée de purger le bol de tout ſon acide avant de le mêler avec le ſel fixe du ſang ; Je ſoûtiens, dis-je, que Mr. *Chirac* meriteroit toute la gloire de cette invention ſi elle en pouvoit meriter quelqu'une. Car comme on vous l'a déja dit une autre fois, l'invention de tirer l'acide du ſel fixe du ſang ne conſiſte pas à n'employer pour cela que le bol preparé ; elle ne conſiſte precisement qu'à penſer que le ſel fixe du ſang étant un ſalé, il ne ſçauroit lâcher ſon acide, ſans le mêler avec un corps terreſtre, pour en empeſcher la fuſion. Or c'eſt Mr. *Chirac* qui imagine le bol, comme un moyen propre à l'execution de ce deſſein. Il n'entre dans aucune diſcuſſion des inconveniens qui peuvent naître de ſon uſage, laiſſant à la diſcretion de ceux qui s'en ſerviront le ſoin de les prevenir. Je dis encore plus le bol tout brut, & ſans preparation n'eſt pas un moyen auſſi ſuſpect pour l'extraction de l'acide du ſel

fixe

fixe du sang, que vous avez voulû le faire croire, sur les avis de Messieurs *Lafon & Courtial*. Il n'y a en effet aucune difference sensible entre l'esprit acide du sel fixe du sang, que l'on tire avec le bol brut, & celuy qu'on retire avec le bol preparé. En voicy la raison. Lors qu'on distille le salé du sang avec le bol brut, l'acide du bol s'unit avec le sel acre du salé fixe, tandis que son propre acide s'en separe. Il en est de cette operation, comme de la distillation du sel marin, lors qu'on le mêle avec l'esprit de vitriol : il semble à l'abord qu'on ne devroit retirer de cette operation qu'un esprit de vitriol, ou tout au plus un esprit acide composé de l'acide, du vitriol & du sel marin : cependant on ne retire que l'esprit acide du sel, parce que l'acide du vitriol s'unit avec le sel fixe du sel marin, & le reduit en une espece de tartre vitriolé. En voulez-vous une preuve bien sensible ? C'est que le sel fixe qui reste aprés l'extraction de l'acide du salé du sang, quand on s'est servy du bol brut, ne fermente plus comme il faisoit avec les acides, étant devenu salé parfait par l'union de l'acide du bol dont il est soulé : & il en est tout autrement lors qu'on distille le salé du sang avec le bol preparé.

Passons à vos proportions. Aurois-je esté assez injuste pour vous accuser sans fondement d'avoir volé la maniere de trouver la proportion de quantité des principes du sang à Messieurs *Fabre & Malsac* ? Aurois-je osé citer ces Messieurs à faux ? Mais si c'étoit d'eux-méme que Mr. *Chirac* eût reçû ses instructions, si je vous produisois des témoignages autentiques de la verité, de ce que j'ay avancé, qu'auriez-vous à dire ? Seriez-vous d'assez bonne foy pour convenir de vôtre larcin ? Vôtre amour propre en seroit trop blessé, je sçay la difficulté qu'il y a à se guerir d'un peché d'habitude, il faut des secours extraordinaires pour se

relever. Qu'il eſt à craindre Mr. que vous ne mouriez dans l'impenitence finale! Je ne vous convertiray pas: mais le public à intereſt d'être inſtruit de la verité des faits.

Tout ce que vous alleguez pour vous aproprier la pretenduë decouverte de la proportion de quantité des principes du ſang, ſe reduit à deux pieces. A une atteſtation de Meſſieurs *Barbeyrac*, *Rideu*, *Bezac*, & autres, & à un Certificat de Mr. *Fabre*. A l'égard de la premiere, tout le monde ſçait la peine qu'eurent ces Meſſieurs à vous donner leur atteſtation. On ſçait tous les artifices dont vous vous ſervités pour la leur extorquer. On ſçait qu'il y a tel de ces Meſſieurs qui l'a ſignée, ſans avoir veu vos experiences, que Mr. *Rideu* me demente? Qu'il diſe, s'il n'eſt vray que vous futés le trouver en compagnie de Mr. *Barbeyrac*, pour le prier de ſigner cette atteſtation? Qu'il diſe ſi vous ne la luy fités ſigner ſous le ſpecieux pretexte de ne vouloir vous en ſervir, que pour être payé de vôtre penſion, & s'il n'y fut inſtament ſollicité par Monſieur *Barbeyrac*? Ne fut ce pas Mr. *Rideu* luy même qui fut le premier à opiner dans une aſſemblée des Profeſſeurs en Medecine, qu'on devoit vous réfuſer l'aprobation que vous leur aviez demandée pour vos experiences, eſtimant que ce ſeroit commettre la dignité du corps, que de luy faire autoriſer de pareilles choſes? Ne fut ce pas d'aprés ſon avis que ces Meſſieurs ſe determinerent à vous réfuſer cette aprobation, que vous aviez tant ſollicitée? C'eſt pourtant Mr. *Rideu* luy-même, qui aprouve dans le particulier vos experiences, pour vous faire plaiſir, & qui les deſaprouve en public, lors qu'il faut juger en eſprit de verité, & dans le tribunal de la Medecine.

A l'égard des autres Medecins qui ont ſigné cette même atteſtation; je m'en remets entierement à leur

decision, ils n'ont qu'à parler : mais que diront ils ? Qu'ils n'ont signé vôtre Certificat que pour se délivrer de vos importunitez ? Qu'ils ont fait en cela un acte de la complaisance la plus parfaite ? Parlez-vous même Mr. *Fabre* & racontez nous le nombre des visites que M. *Vieussens* vous a rendu pour avoir vôtre seing ? Dites nous les peines que cela vous a fait ? Rapellez-nous les railleries que vous fites sur les empressemens de Mr. *Vieussens*, & sur la hardiesse qu'il avoit de vous demander un Certificat pour une invention qui vous apartenoit ? Aprés tout quel avantage pouvez-vous tirer d'une attestation de cette nature ? Ces Messieurs qui vous l'a donnent, disent qu'ils ne sçavent pas que personne avant vous ait fait de pareilles experiences sur la quantité de proportion des principes du sang. C'est donc vous qui les avez trouvées. Mauvaise consequence. Vous n'eûtes garde de les instruire de ce qui s'étoit passé entre-vous & Messieurs *Fabre & Malsac* : on vous en a crû sur vôtre parole. C'est vous même qui avez dressé l'acte, & on l'a signé pour vous faire plaisir dans la seule veuë de faciliter le payement de vôtre pension. Messieurs *Fabre & Malsac* ont sacrifié la petite gloire qui pouvoit leur en revenir à vôtre interest. Ils n'ont fait que rire de vôtre entreprise & de la bizarrerie de la fortune qui se plait à gratifier les Plagiaires ; tandis qu'elle laisse les veritables inventions dans l'indigence & dans l'obscurité.

Mais tout cecy ne doit pas s'avancer sans preuves. Je n'ay besoin pour cela que de faire voir la fausseté de l'attestation de Mr *Fabre* ce qui n'est pas fort difficile. On n'a qu'à la lire pour y voir un caractere de passion & de fausseté, elle saute aux yeux de tout le monde. Mr. *Fabre* s'emporte contre Mr. *Chirac*, il l'accuse de l'avoir cité à faux, & sans son aveu, ne se souvenant plus des Lettres qu'il a écrit à Mr. * * *

où il dit expressément que Mr. *Vieussens* n'a aucune part à la decouverte des proportions de quantité des principes du sang. D'ailleurs il se met à couvert avec trop de precaution de ce qui pourroit luy être opposé de la part de Mr. *Malsac* : Or il n'est pas naturel qu'un homme qui dit naturellement la verité aille prevenir des objections ; Il expose naïvement le fait, l'affirme & en demeure là. Mais enfin si Mr. *Fabre* a dit la verité, d'où vient qu'il ne veut pas se purger des mauvaises impressions qu'il a données de sa probité, par la voye du serment ? Mr. *Chirac* le fait assigner én justice à venir répondre sur le fait en question ; le serment l'épouvente : & il n'a garde de se presenter aux Juges pour essuyer un interrogatoire, & par un tel réfus il fournit à Mr, *Chirac* une preuve inconteстable de la fausseté de son attestation, en peut on douter ? Mr. *Malsac* dépose en Justice, que c'est Mr. *Fabre* qui a suggeré à Mr. *Vieussens* la maniere de faire un phlegme & un esprit artificiel pour reduire au calcul les principes du sang ; Mr. *Gondange* Me. Chirurgien juré de Montpelier en fait une pareille ; en faut-il davantage pour convaincre Mr. *Fabre* de fausseté, & Mr. *Vieussens* de Plagianisme. On ne vous a donc pas accusé à tort de devoir à Messieurs *Fabre & Malsac* l'invention de reduire au calcul les principes du sang ? Vous voila donc Plagiaire pour la troisiéme fois.

Revenons sur le merite de vos ouvrages imprimés. Je ne sçay d'où vient que vous avés douté de ma sincerité, lors que j'ay dit dans ma Lettre que vous vous étiez peint dans vos ouvrages, sur tout dans celuy des principes principes prochains, & éloignés des mixtes dont j'ay fait même l'eloge. Ne seroit-ce que pour m'engager à de nouvelles querelles & pour me compromettre avec les grands Hommes dont vous produisés les attestations ? Où est donc cét esprit de charité, qui

anime toutes vos actions ? Non, Monsieur, je ne donneray pas dans un paneau si grossier ? S'il faut pourtant vous dire mon sentiment avec liberté sur vôtre Nevrologie. Voicy ce que j'en ay toûjours pensé. J'y considere deux choses ; des faits & des observations, & la maniere de les exposer, & de les raisonner. Pour les faits & les experiences. Il y en a de bonnes, il y en a aussi de mauvaises & de pueriles, la dissection des nerfs y est plus étenduë, & plus exacte qu'elle ne se trouve dans aucun Anatomiste. Il s'en faut pourtant beaucoup qu'elle ne soit finie. Vous en conviendrés, si vous voyez un jour la Nevrologie de Mr. *Chirac*. Un grand défaut de vôtre ouvrage ; c'est que ne l'ayant entrepris que sur la lecture d'un endroit de Diemerbroek, où il parle de la description des nerfs cutanées, comme d'une chose à desirer & fort difficile, vous n'en ayés pas fait une histoire generalle. Vous n'aviez pris le scalpel que pour cela, c'étoit le dessein que vous vouliez executer : c'est pourtant ce à quoy vous avez le moins pensé. En géneral on peut dire que vous meritez la même loüange en poussant les nerfs jusques à leur moindre division, que le *Vieussens* futur, qui nous donnera la description avec les figures des plus petites divisions des arteres & des venes. Personne ne pourra luy disputer avant vous l'honneur d'avoir été à la gloire par un chemin plus penible & plus ennuyeux, que les faiseurs de Dictionnaires Polyglottes. Voila mon aprobation sur les faits & les observations, je crois qu'elle est tout à fait dans l'esprit de celles que vous vous étes attiré, elles ne regardent precisement que les faits. Pour ce qui est de la maniere de les écrire & de les raisonner, je vous avouë que je la trouve tres-confuse. Je n'y trouve aucun ordre, que celuy de parler sans distinction d'une piece aprés l'autre. Il n'y en a pas

de naturel. A l'égard de vos raiſonnemens, & des uſages que vous donnez aux parties que vous decrivez, je les trouve pitoyables, & je les trouveray de même juſques à ce que les perſonnes illuſtres, qui ont aprouvé les faits en decident expreſſement, je declare ſolemnellement que j'acquieſceray à leur deciſion. Ce n'eſt pas vôtre faute ſi j'ay mauvais goût je ne pretens pas que le public ſe regle ſur le mien. Un jeune Docteur frais moulû comme moy, n'eſt pas en droit d'impoſer des Loix à perſonne. Il eſt content pourveu qu'on luy laiſſe la liberté de juger des choſes à ſa maniere, & de les voir par ſes propres yeux. Si je les avois faits comme vous, je regarderois avec admiration vôtre Neurographie. Vous avez des yeux & un cœur de Pere pour vôtre ouvrage ; je n en ſuis que le lecteur. Pour faire icy un acte de ſoûmiſſion autentique, donnez-nous Mr. copie des Lettres que vous avez écrit à vos aprobateurs en leur faiſant preſent de vôtre ouvrage, comme vous nous donnez celle de leur réponſe, & j'aprouve d'abord vôtre Neurographie ſans aucune reſtriction. Que n'avez-vous écrit un mot de Lettre à Mr. *Chirac* en luy envoyant un exemplaire de vôtre Livre. Vous auriez aujourd'huy une aprobation à m'oppoſer qui m'auroit fermé la bouche.

Pour vôtre traité des principes prochains & éloignez des mixtes, je m'en tiens à ce que j'en ay dit dans mes Lettres. Vous en devez être content. Aprehenderez-vous toûjours mes ironies ? C'eſt naturellement que je parle ; & je ne doute point que mon ſentiment ne ſe trouve conforme à celuy de vos aprobateurs. Ce qui me ſurprend, c'eſt que vous ayez voulû nous priver du plaiſir de voir leurs aprobations. Seroit-ce par modeſtie ou par ce que vous avez aprehendé de vous affadir le cœur à force d'avaler tant de douceurs ? Quoy qu'il en ſoit. Puiſque nous ſommes ſur vos ou-

vrages, je passe à l'examen des titres qui vous en donnent la proprieté, & que vous avez répandu sans ordre en differens endroits de vôtre justification. Il faut vous le pardonner, l'embarras où vous vous étes trouvé, & le desordre que la passion & le depit avoient mis dans vôtre esprit ne vous permettoient gueres de mettre les choses à leur place. Soyons plus methodiques, puisque vous ne nous opposez rien qui puisse nous jetter dans le trouble.

Vous vous apliquez à vous confirmer en possession de trois differens ouvrages qui courent sous vôtre nom, *de la description des nerfs, du traité des principes prochains, & éloignez des mixtes, & d'un traité de la fermentation.* Examinons les preuves que vous avez ramassé pour cela. A l'égard de vôtre Neurologie je pourrois me tirer d'intrigue avec vous fort honêtement, en disant que vous avez mal pris l'endroit de ma Lettre, où je raporte les mauvais bruits qui ont courû de vous sur cet ouvrage. Ce que j'avois ajoûté que personne ne vous avoit jamais rien disputé la dessus, devoit ce me semble vous faire negliger cet endroit pour ne pas me mettre sur les voyes de creuser jusques aux sources de ces mauvais bruits. Vous n'avez pas asseurement fait reflexion que le moyen le plus asseuré pour faire croire ce que l'on nous impute de faux, c'est d'en témoigner du chagrin, & de travailler serieusement à desabuser le public. Qu'il est à craindre que le chagrin avec lequel vous relevez ce que j'ay dit en raillant de vos ouvrages, & le soin que vous avez pris de ramasser de toutes parts des pieces justificatives, n'ayent tourné mal à vôtre avantage. Car enfin les Certificats que vous produisés, portent tous un certain caractere de partialité qui frape d'abord tout homme, qui les lit avec un parfait desinteressement: D'ailleurs l'opinion que vôtre

Nevrographie, est l'ouvrage de Mr. *Silvestre* & *Chirac*, s'est si peu affoiblie dans Montpelier depuis dix-huit ans, que je l'y trouvay dans toute sa force en 1696. que j'allay en ce païs. Or il est mal-aisé que de pareils bruits se soûtiennent si long-tems, lorsquil n'y a aucun fondement raisonnable. Le monde est malin, dirés-vous, & l'on a bien dit d'autres choses avec moins de raison: J'en conviens, vous en imposés même à Mr. *Chirac*, qui ne sont pas mieux fondées: Cela n'empêche pas qu'il ne soit extraordinaire de voir durer si long-tems un bruit mal fondé. Quoiqu'il en soit, j'ay devers moy l'opinion commune des Medecins de Montpelier, & vous aurés peine à la detruire; malgré tous vos Certificats elle durera. Mais quel fondement peut-on faire sur la Lettre de Mr. *Silvestre*. Ne semble t'il pas qu'il ayt voulu nous épargner le soin de chercher des raisons pour l'infirmer? Il nous apprend luy-même que c'est Mr. *de Lamoßon*, qui luy a donné de vos nouvelles à Londres, qu'il ne peut luy remettre une grande Lettre pour vous, que Mr. de *Lamosson* luy écrit à son retour de Paris, & qu'il en a reçû la Lettre. En voila plus qu'il n'en faut pour rendre suspect le témoignage de Mr. *Sylvestre*. Car qu'est-ce à dire que tout cela, si ce n'est que Mr. *de Lamosson* amy & protecteur de Mr. *Vieussens* a veu Mr. *Sylvestre* à Londres, qu'il luy a exposé l'embarras de Mr. *Vieussens*, qu'il l'a prié de luy preter la main pour s'en tirer, que pouvoit faire Mr. *Sylvestre* dans cette occasion, que ce que tout honnête homme auroit fait? Occupé de la gloire de servir un grand Prince, & peu susceptible de celle que donne la seule adresse des doigts & la conduite du couteau; il abandonne à Mr. *Vieussens* celle qui auroit pû luy revenir, d'avoir debroüillé les divers Rameaux de nerfs, comme plus digne de la

patience,

patience d'un Chirurgien que de l'aplication d'un Medecin. En un mot, il veut faire plaisir à Mr. *Vieussens*. Mais son desinteressement & sa generosité, non plus que la partialité qu'il témoigne pour les interêts de Mr. *Vieussens*, ne m'empecheront pas de luy rendre toute la justice qui luy est dûe. Il ne sçauroit disconvenir d'avoir montré d'abord les muscles à Mr. *Vieussens* qui ne les sçavoit pas alors, & qui ne pouvoit sans cela s'occuper utilement à la recherche des nerfs. Il ne peut non plus nier qu'il n'ayt travaillé à la dissection des nerfs pendant plus de sept à huit mois; que le dessein des figures de tous les nerfs externes, n'ayt été fait d'aprés son travail. Mr. *Chirac* luy a vû faire luy-même la dissection des nerfs vertebraux, du col & du bras. Mr. *Regis* & Mr. *Gallot* Docteurs en Medecine pourroient nous en donner de nouvelles, s'il vouloient parler, ils ont leurs raisons pour se taire, que Mr. *Labre* n'a pas eu; la Lettre qu'il écrit à Mr. *Chirac*, & que je renvoye à la fin est assés precise là-dessus.

Mais que l'on doit peu compter sur la durée des dispositions de nôtre cœur & de nôtre esprit. Mr. *Sylvestre* chagrin aparament de ce que Mr. *Vieussent* ne luy rendoit pas toute la justice qu'il meritoit dans sa Neurographie, en donne un extrait critique, qu'il fait inserer dans la republique des Lettres au mois de Novembre de l'année 1685. Quoiqu'il n'y marque rien du sujet qu'il peut avoir de se plaindre de la conduite de Mr. *Vieussens*; cependant il tourne son extrait d'une maniere à faire comprendre au Lecteur le peu d'estime qu'il fait, & de l'ouvrage, & du genie de l'Auteur. Voicy comme il debute. *Si nous en croions à cet Auteur, une seule observation anatomique luy a fait entreprendre ce grand ouvrage*, & un peu aprés parlant de l'anatomie du cerveau de Mr.

D

Vieussens; *il pretend* dit-il, *y avoir trouvé des chose toutes nouvelles*. Et un peu plus bas. *Sur cela il decia que les arteres & les venes se terminent à la substanc corticale; mais on doute que ces raisons & ces experien ces, soient tout-à-fait convaincantes*, & les combat pa d'assés bonnes raisons. Aprés avoir raporté Historiquement ce qu'il y a dans cet ouvrage sur la structure des des parties du cerveau, il ajoute. *Je ne sçay comment les Anatomistes s'acommoderont de tant de corps canelés que l'Auteur a découvert dans le cerveau; lorsque Willis y en eut trouvé deux seulement, Mr. Malpighi & Stenon se recrierent d'abord contre ces pretenduës canelures; que l'on faisoit monter & descendre comme l'on vouloit*, aprés avoir formé plusieurs difficultés sur ce sujet, il passe à l'extrait de la Nevrologie, & conclud par ces mots. *On sera surpris avec raison, que l'Auteur fasse tant valoir ses nerfs en leur attribuant tous ces divers mouvemens: Il est vray que Willis avoit avancé presque toute cette Theorie dans son Anatomie du cerveau; mais enfin il s'en étoit retracté dans sa pharmacie raisonnée, & il est étonnant que Mr. Vieussens ne s'en soit pas aperçeu*, il finit par les figures de l'ouvrage de Mr. *Vieussens*, *il est vray* dit-il, *qu'elles ne sont pas gravées avec la derniere délicatesse, mais à cela prés, pourveu que les desseins soient bons & justes (ce que je laisse à décider à ceux qui peuvent le verifier sur l'original) je suis persuadé* &c. En un mot, quand on fait un peu d'attention sur l'œconomie de l'extrait de Mr. *Sylvestre*; on juge fort distinctement à travers la fumée de quelques grains d'Encens qu'il donne à Mr. *Vieussens*, qu'il n'estime son ouvrage ny par raport à l'observation, ny par raport aux raisonnemens. Cependant le croiroit-on? Il ne fait cet extrait qu'à la solicitation de Mr. *Vieussens*, qui a la foiblesse de le croire avantageux à la réputation de son livre. Le tems est un

grand Medecin, il affoiblit la vivacité de nos passions, les chagrins de Mr. *Silvestre* se sont calmés. Et ce pitoyable Auteur de la Nevrographie universelle est aujourd'huy pour Mr. *Sylvestre*, un Auteur d'une réputation qui est hors de toute atteinte, & generalement établie dans toute l Europe; c'est un Auteur dont il faut rechercher la precieuse amitié.

Aprés tout il faut vous rendre justice Mr. Pour dire que Mr. *Sylvestre* & Mr. *Chirac*, ont travaillé à la dissection de vos nerfs: on ne pretend pas assûrer que vous n'ayez été que le spectateur de leur travail. Vous avez mis souvent la main à l'œuvre: mais le diray-je sans vous facher, pour gâter l'ouvrage. Car on peut dire sans vous faire aucun tort, que personne n'a jamais plus mal manié le coûteau que vous. Le diray-je encore, aprés un exercice de tant d'années, aprés avoir fait un ouvrage de nerfs, vous n'en sçauriez faire une exacte demonstration? Rien de plus aisé pour vous que de me convaincre d'imposture en ce point. Combien de fois avez vous invité les gens pour leur faire voir quelque distribution de nerf? Qu'a-t'on veu? Force embarras de vôtre part? On s'est ennuié, on a baaillé, on s'en est retourné fort mal édifié de vôtre adresse. Vous souvient-il d'une demonstration que vous voulutés faire des nerfs vertebraux du col en 1680. à laquelle vous aviez apellé beaucoup de Medecins? Vous souvient-il que vous n'en pûtés venir à bout? Vous souvient-il que tout cet apareil n'aboutit qu'à dire d'une prononciation tres Gauloise, *Je croïez que ces diables d Espagnols n'ont pas les nerfs comme les François*, car c'étoit sur le cadavre d'un Espagnol, que vous travailliez. Je m'asseure que Mr. *Tournefort* se souvient encore de cette burlesque demonstration, & que ces quatre mots ne luy ont pas échapé de la memoire. Ils le defrayerent luy & le reste des assistans de l'en-

nuy qûe vous leur aviez donné.

Mais pouvez-vous desavoüer, que Mr. *Chirac* ne vous ayt dissequé le nerf intercostal, & la huitiéme paire? Qu'il ne vous ait fait entierement changer les figures de tous les nerfs Cardiaques que vous aviez fait dessigner d'aprés vôtre travail? Pouvez-vous nier que Mr. *Lombard* Medecin de Provence (car ce n'est pas un invisible) ne vous ait fait aviser des Sinus de la base du crane qui sont couchés sur l'Apophise de l'os petreux? Ne vous êtes-vous pas aproprié les Sinus inferieurs de la selle Turque que Mr. *Louver* avoit décrit long-tems avant vous? Mais encore n'est-il pas vray que Mr. *Chirac* vous montra la Structure de la dure mere & les arteres qui se déchargent dans le Sinus longitudinal? Ne feut ce point (cette circonstance vous en rappellera la memoire) ne feut-ce point sur la dure mere de feu Mr. *de CœurduChene*, Conseiller a la Cour des Comptes que vous aviés enlevé, & que vous portatés à Mr. *Chirac*, qu'il vous démontra toutes ces choses? Et s'il ne vous a rien réproché là-dessus lorsque vous en avés bien agi, s'il ne vous a pas rompu en visiere, lorsque vous vous êtes paré de ses petites inventions; s'il a eu plus d'honnêteté & plus de generosité que vous, devés-vous tirer aujourd'huy quelque avantage de son silence? Ne devés-vous pas au contraire vous réprocher de luy avoir donné lieu par vôtre mauvaise conduite d'exposer au public des choses, dont il n'avoit jamais eu dessein de l'instruire.

Passons à vôtre traité *des principes prochains & éloignés des mixtes*. On vous accuse d'en avoir pris les materiaux dans les écrits de Mr. *Regis*; & vous croiez vous bien deffendre en produisant une déclaration de sa part. Il témoigne qu'il est content de vous; que comme vous l'avés cité dans vôtre ouvrage; il

vous a cité aussi dans le sien. Il est donc vray que vous vous êtes servy des productions de Mr. *Regis* (car on ne cite pas les gens dont on n'employe pas les pensées) vous l'avoüés vous-même dans la Preface de cet ouvrage, qui est le seul endroit où vous cités Mr. *Regis* : Vous avoüés que vous vous êtes utilement servi de ses écrits. Vous fait-on tort de vous en croire? C'est donc à Mr. *Regis* que vous avés obligation de la plus grande partie de ce traité? Ce sont ses pensées que vous avés employées ? Et tout ce que vous pouvés y donner, ce n'est qu'une mauvaise traduction de son françois, & qu'un grand nombre de mauvaises definitions plus propres à obscurcir les matieres qu'à les éclaircir? Pour se convaincre de ce que je dis, on n'a qu'à comparer le traité des élemens de Mr. *Regis*, avec ce que vous en avez écrit, & son traité du mouvement du cœur avec le vôtre. Les supositions que vous faites pour expliquer le mouvement du cœur, sont pour la plus part de Mr. *Regis*, traduites de mot à mot, vous y en ajoûtés de nouvelles à la verité (car vous en faites neuf ou dix) mais qui ne sont d'aucun usage pour les consequences que vous en voulés tirer. Vous n'êtes original dans cet endroit que pour l'heureuse distinction des petits pores, & des pores mediocres des fibres du cœur, distinction qui vous a fait donner par de tres habiles gens, le glorieux nom de *mediocre inventeur des pores mediocres du corps.*

Vous dirés sans doute que vous vous êtes mis à couvert du crime de Plagianisme, en déclarant solemnellement que vous vous étiés servy des écrits de Mr. *Rsgis.* Vous auriés raison, s'ils avoient esté publics; mais ils n'étoient encore qu'en manuscrit: Vous n'en étiés que le depositaire, vous ne pouviés vous en servir sans une permission expresse de Mr

Regis. Que ne l'avés vous produite cette permission? Vout m'auriés mis de côté du vent; ce n'est qu'aprés coup que Mr. *Regis* déclare qu'il est content de vous, & uniquement pour vous tirer en amy du defilé où l'on vous a jetté. Que diriez vous d'un homme qui se saisiroit de l'argent de son amy, & qui auroit l'effronterie de le déclarer publiquement dans la confiance, que cet amy n'auroit ny le dessein, ny le courage de s'en plaindre en justice. Croiriez-vous bien qu'un tel homme feut bien purgé du crime de larcin? Je vous en fais le juge vous-même: tirés-en les consequences. Les écrits de nos amis sont des dépots sacrés ou nous devons craindre de toucher. Croiez moy, Mr. *Regis* tout Philosophe qu'il est, & dans quelque satisfaction qu'il témoigne d'être sur vôtre entreprise, n'a pas laissé de vous blâmer en secret; il s'est plaint de vôtre mauvais procedé à des personnes de la premiere distinction à Paris & à Montpelier: Il a eû honte pour vous d'une conduite si irreguliere. Disons mieux, Mr. *Regis* ne s'est pas trop tremoussé de vôtre pillerie: il connoissoit trop-bien vôtre talent pour s'en alarmer: & la maniere dont ses principes de Physique ont esté tournez dans vôtre traité, est si éloignée de l'ordre & de la netteté dont il les a donnez luy-même dans la suite, qu'au lieu de luy faire quelque tort par l'impression de vôtre livre; vous n'avez fait que donner du relief à ses ouvrages: c'est une étrange marotte que celle d'un homme qui veut être Auteur à quel prix que ce soit! La Neurologie de Mr. *Vieussens* luy donne quelque reputation chez les étrangers; ç'en étoit assez pour qui n'avoit jamais sçû les nerfs, & qui ne les sçait pas encore: il n'est pas content, il veut passer pour grand Physicien; il s'acommode des manuscrits de Mr. *Regis*: il compile un ouvrage de principes, qui n'est

rare que par le ridicule de ſes pedanteſques deffinitions & par l'impenetrable obſcurité de ſon ſtyle.

Voyons maintenant ſi vous avez plus de droit ſur le traité de la fermentation que vous avez fait imprimer, & que Mr. *Bayle* a reclamé. Voyons à quoy aboutira ce grand bruit que vous avés fait de l'avantage que vous auriés ſur Mr. *Chirac* dans cette rencontre? Où eſt donc cette retractation de Mr. *Bayle*, que vous avez anoncée depuis ſi long-temps? *J'avouë*, dit-il, *tout ce que vous marquez dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, il n'y a rien de contraire à la veritable diſpoſition de mon cœur, contre laquelle je ne parle jamais; & vous devés être perſuadé qu'aux occaſions qui ſe preſenteront; je tacheray de vous faire connoiſtre que je ſuis veritablement.* Avez vous la foibleſſe de nous donner ces deux mots de Lettre de Mr. *Bayle* pour une retractation? Ce grand homme qui fait profeſſion de ne jamais trahir ſes ſentimens, qui ne regle ſes demarches que ſur les regles de l'équité la plus exacte, ſe ſeroit-il oublié juſques à ce point, pour vous accuſer d'un larcin dont vous ne ſeriez pas coupable? Ses yeux auroient-ils pû luy impoſer, & luy faire voir dans ſes cahiers non-ſeulement les mêmes penſées, mais les propres termes de vôtre pretendu traité de la fermentation? Cela n'eſt pas croyable. Comment avez-vous oſé vous flater publiquement, d'obtenir de Mr. *Bayle* une ſi honteuſe retractation? Comment avez vous eû le courage de luy en faire la propoſition? Peu de gens ſont nés avec une telle grandeur d'ame. De bonne-foy Mr. n'eſt-ce pas ſe mocquer des lecteurs, que de leur donner ces quatre mots de Lettre pour une retractation? Croyez-vous bien d'en trouver d'auſſi dupes & d'auſſi miſericordieux, pour aller juſques à vous donner gain de cauſe, & à vous faire grace ſur une ſi pitoyable juſtification? Mr. *Bayle* vous a reçû fort

honnêtement, lors que vous l'avez visité à Toulouse il répond à vos Lettres avec toute l'honnesteté possible: donc il s'est retracté de l'accusation qu'il forma contre vous il y a dix-ans. En bonne conscience, pouvés-vous tirer une telle consequence? Mais pourquoy me tourmentay-je à raisonner sur cette pretendüe retractation? la force de la verité vous entraine malgré vous; vous avoüés la dette. *Je crois*, dites-vous, *me faire aujourd'huy honneur à moy-même d'avoüer ingenument, qu'en composant mon traité de la fermentation, je suivis presque en tout l'ordre qu'il avoit suivi luy-même lorsqu'il en avoit parlé à ses écoliers* (c'est de Mr. *Bayle* que vous parlés) *quoyque nos manieres de raisonner soient differentes en bien de choses. C'est ce qu'il a reconnu luy-même. Comme il ne s'agissoit dans cette occasion que d'un simple raisonnement, je ne creus pas que cet illustre Medecin mon ami trés intime depuis long-tems, deut jamais me soupçonner de quelque dessein d'avoir voulu diminuer sa gloire par un endroit si foible ny par aucun autre.*

Quelque detour que vous preniés; quelque peine que vous ayés à trancher le mot, qui ne voit que vous convenés trés naturellement de la justice de l'accusation de Mr. *Bayle*? déja vous avoüés que vous avés suivy dans vôtre traité presque en tout l'ordre de Mr. *Bayle*: vous aviés donc lû son traité? C'est dela que vous puisates l'ordre du vôtre? falloit-il bien le lire pour en copier mot à mot les pages entieres? Vous dirés que vos manieres de raisonner sont differentes en beaucoup de choses de celles de Mr. *Bayle*. Ouy sans doute. Et dans les endroits où vous ne raisonnés pas comme luy, on peut dire, que vous vous trouvés si differens l'un de l'autre, que l'est un diamant, d'un caillou de riviere. Falloit bien aussi coudre quelques méchans lambeaux du vôtre sur

une

une piece que vous vouliés vous aproprier ? En effet, qui se seroit jamais avisé de vous l'attribüer, si vous ne l'aviez habillée de vos couleurs ? Mais *il ne s'agissoit* ajoûtez-vous encore *que d'un simple raisonement, & je ne creus pas que Mr. Bayle me d'eût soupçonner de quelque dessein d'avoir voulû diminüer sa gloire.* Vous croyez donc ne parler qu'à des Gruës ? Vous n'apellez donc un Systeme bien conduit & bien raisonné, qu'un simple raisonnement ? Et vous croyez bonnement que l'Auteur ne vous sçaura pas mauvais gré de vous l'étre aproprié ? Sont ce là de vos tours d'amy ? Ne seroit-ce que par un semblable tour d'amitié, que vous auriez voulû vous emparer de la decouverte de Mr. *Chirac* ? Si cela est vous voila tout de nouveau, Inventeur, & veritablement Original dans la maniere de donner à vos amis des marques de vôtre amitié ? Et sur ce pied là Mr. *Bayle* & Mr. *Chirac* auront eû grand tort de vous intenter Procez.

Mais enfin, pouvez-vous nous donner ce que vous dîtes pour bon argent ? N'y aura-t'il plus de Plagiaires, que ceux qui volent des faits, & non des raisonnemens ? Sera t'il permis desormais à la faveur d'un, *Je ne croyois pas vous facher*, *d'un, je ne croyois pas diminuer par là vôtre gloire,* de se saisir impunement des ouvrages d'autruy ? En verité je ne comprens pas comment vous avez eû le front de toucher à cet endroit. Si vous deviez le relever, il falloit vous faire honneur, d'avoüer ingenument vôtre faute. Je doute fort que le Public ne vous eût mieux aymé Plagiaire repentant, qu'obstiné à fermer les yeux à la verité la plus reconnuë.

Avant de quitter cet endroit, permettez-moy de vous faire un petit reproche, & de vous dire que vous avez imposé au public, lorsque vous luy avez fait entendre que Mr. *Bayle* avoit trouvé mauvais, que j'eusse produit sa Lettre. J'ay de quoy vous convaincre de peu

de sincerité. Mr. *Bayle* s'est expliqué par Lettre de tout ce que vous avez voulû imposer à Mr. *Chirac*, pour le metre de mauvaise humeur contre luy. Vous n'y avez pas réussy. Mr. *Bayle* & Mr. *Chirac* se connoissent trop bien, ils s'estiment trop l'un l'autre pour rompre leur liaison sur des faux raports. Mr. *Chirac* ny moy n'avions pas besoin de consulter Mr. *Bayle* pour la production de sa Lettre; ce n'étoit point un depôt pour nous; Mr. *Bayle* n'en étoit plus le Maitre. Sa Lettre étoit devenuë publique par l'impression qu'il en avoit fait faire luy-même. *Publica materies privati juris erit.* C'est un bien public, qu'un ouvrage imprimé, sur lequel tout le monde a droit. Si vous aviez esté aussi Religieux observateur des Loix de la bien-seance & de l'équité; vous n'auriez eu garde de toucher aux manuscrits de la fermentation de Mr. *Bayle*; vous auriez attendu leur impression, pour vous en servir; vous ne seriez pas devenu le Plagiaire de Mr. *Bayle*, vous n'en auriez esté que le compilateur? Conclusion. Vous voila Monsieur, pleinement convaincu pour la sixiéme fois du crime de Plagianisme. Si Dieu vous donne aussi longue vie que je vous la souhaite vous n'en demeurerez pas lá.

Voicy d'autres affaires. Cet homme qui voit un fetu dans l'œil de son voisin, ne s'aperçoit pas d'un gros Poutre, qui luy bouche les yeux. Mr. *Chirac* qui devoile les larcins de Mr. *Vieussens*, est luy-même un grand Pillard: il doit une belle Ruche à Mercure Plagiaire. *J'avois réponse à tout hormis á qui va là.* Que repondre en effet à deux temoignages si autentiques, que le sont ceux que vous produisez? Voila d'un costé un illustre Professeur qui tance Mr. *Chirac* de Plagianisme sur sa decouverte de la structure des cheveux: & de l'autre un habile Docteur, qui la reclame en des termes tres-forts, & qui marquent assez la justice de

ſes plaintes. Comment laver Mr. *Chirac* de cette tache ? Ne le voila-t'il pas juridiquement convaincu & enrollé en bonne & düe forme dans la tres-acommodante Confrerie des Plagiaires ? Ne voila-t'il pas une agreable recruë pour un chef d'ordre tel que Monſieur *Vieuſſens* ?

Mais ce n'eſt pas icy trop le lieu de railler ? C'eſt à bout touchant que vous attaquez Mr. *Chirac*. Je vous l'avoüeray de bonne foy ſi vous aviez porté des pieces de ſi belle aparence pour vôtre propre juſtification, vous ne ſeriez peut être pas devenu, comme vous l'étez, l'objet de la riſée du public. Car enfin qu'elle apparence, que Mr. *Chaſtelain* s'aviſe de pouſſer Mr. *Soraci* à défendre ſon bien contre les entrepriſes de Mr. *Chirac*, s'il n'eſt bien inſtruit de la verité des faits ? Ne l'eſt-il pas en effet ? N'eſt-ce pas Mr. *Soraci*, qui ſe donne luy même le ſoin de l'en inſtruire ? N'eſt-ce pas luy-même qui luy communique ſa decouverte, *doleó* dit Mr. *Chaſtelain*, *quod Plagiarius*, parlant de Mr. *Chirac*, *inventionis gloriam tibi ſoli debitam arrogare ſibi voluerit, neſciens procul dubio, me nova tua de pilis inventa, mihi perindè ac illi communicata in ſcriptis meis Phyſiologicis jamdudum poſuiſſe*. D'ailleurs l'affaire eſt publique ; Mr. *Chaſtelain* l'aſſure, il dit, que Mr. *Soracy* a parlé de cette decouverte en public dans ſes leçons de cours qu'il a fait devant les Profeſſeurs & les Ecoliers. Cela eſt precis. Enfin il y a un certain air de deſintereſſement, & de bonne foy dans la Lettre de Mr. *Chaſtelain* ; il y parle de Mr. *Chirac* d'une maniere ſi honête, qu'il ne peut entrer dans l'eſprit du lecteur, que le chagrin & la paſſion y ait eû aucune part. Quoy de plus honête en effet, que ces quatre mots, qu'il met dans ſa Lettre, *Sed doleo magis, quod plagiarius Academiæ noſtræ ſit Profeſſor. Verùm dolerem adhuc maximè niſi tecum Univerſa Gallia ab ſtudioſis noſtris didiſciſſet illum*

insolita turpique via (scilicet dote uxoris sine prævia disputatione) nobis etiam reluctantibus in Academiam nostram intrusum esse. Un homme dans la passion peut s'échaper à dire des choses encore plus facheuses à qui a le malheur de luy deplairre ? Mais qu'un homme en place, qu'un Professeur de sang-froid en écrive de pareilles contre un Confrere,qu'il souffre qu'on les publie; Qu'il veuille faire revivre une vieille guerre, qui n'a pas trop tourné à son avantage ; Que sa jalousie & son chagrin durent encore aprés une tréve de dix années ; qu'un homme de soixante-six ans veuille encore soûtenir le caractere d'un jeune emporté ; qu'un homme qui dispute à la verité une Chaire , mais qui a le deboire de n'en être pas pourvû ; Je dis plus qui se trouve celuy de tous les concurrens qui a le moins de suffrages; qui n'entre dans l'Ecole qu'à la faveur des sommes considerables qu'il sacrifie à son établissement , & que Mr. le President D**** luy preste, à qui la protection de quelques personnes de distinction tient lieu de merite & de dispute;qui n'acquiert dans l'espace de trente ans , qu'il bat le fer dans une Academie celebre, d'autre nom que celuy , du plus grand Ergoteur qui fut jamais; qui ne travailla toute sa vie qu'à détruire, sans jamais se mettre en peine de rien établir ; qui n'eût pour tout fonds d'invention , qu'une nombreuse Bibliotheque de nouveaux Livres ; qu'un homme , dis-je , de ce caractere, & d'un talent si singulier, s'avise d'écrire, que Mr. *Chirac* d'un merite si reconnu , est entré dans l'Ecole de Montpelier d'une maniere honteuse ; qu'il se prête à la vengeance de Mr. *Vieussens* contre un Confrere ; qu'il souffre qu'on imprime de telles choses ; qu'il n'en rougisse pas de honte : c'est ce que je ne puis comprendre ! Ce qui m'étonne le plus , c'est que Mr. *Chastelain* , à qui Mr. *Chirac* écrit trois differentes fois à Grenoble pour luy épargner les re-

flexions facheuses, que je ne puis m'empescher de faire sur cette belle Lettre, ne daigne pas l'honnorer d'un petit mot de réponse. Peut-on aprés cela se retenir & ne pas dire naturellement ce que l'on pense d'un si mauvais procedé?

Pour revenir. Je n'ay qu'un petit scrupule sur la Lettre de Mr. *Chastelain*, vous agréerés que je vous le propose. Elle est comme vous voyés fort pressante. D'ou vient donc que Mr. *Soracy* qui n'a pas eu loisir de se rafroidir sur la découverte qu'il fait en 1686. ne se tremousse pas en 1688. qu'il ne reclame pas son invention, qu'il n'imprime pour lors quelque chose. D'ouvient qu'il resiste aux pressantes solicitations que vous luy faites vous-même en 1688. & 1689. dans un tems où vous êtes dans un égal interest de vous deffendre contre les accusations que Mr. *Chirac* forme contre vous dans le traité même, où il se donne pour l'inventeur de la structure des cheveux? Cela me passe. Quoy? Mr. *Soracy* a trouvé la structure des cheveux en 1686. Mr. *Chirac* a l'effronterie de se l'attribuer en 1688. Il imprime; cela luy est connu; on le solicite de reclamer son invention, les idées de cette affaire sont fraiches, Mr. *Chastelain* luy promet son suffrage, & celuy de tous ses adherans, & Mr. *Soracy* en demeurera là? onze ans se seront écoulés sans qu'il se soit avisé de se plaindre? il y a là du Mystere. C'en seroit assés à Mr. *Chirac* & à moy, pour faire valoir le droit de prescription. Tachons de developer cet énigme.

Pour le faire avec quelque clarté, il faut vous tracer icy l'Histoire de la découverte de Mr. *Chirac* sur la structure des cheveux. Disons donc qu'en l'année 1686. Mr. *Chirac* étant allé chez Mr. *Castel* Maistre Chirurgien Juré de Montpelier, pour visiter Monsieur *Plaisant* alors Docteur en Medecine, & maintenant

Professeur d'Anatomie & de Chirurgie dans l'Université de Doüay, & le trouvant occupé à la dissection de la tête d'un veau, il se mit à y travailler luy-même, pour luy faire voir certains rameaux de la cinquiéme paire des nerfs dont il étoit en peine. Il les conduisoit dans le musle, lors qu'un coup de ciseau donné fort à propos, luy découvrit la racine d'une gros poil de moustache, qui attira ses yeux & son aplication. Ayant entierement dégagé la racine de ce poil, & l'ayant ouverte, il y observa sur le champ, tout ce qu'il en a décrit dans son petit traité des cheveux, qu'il fit imprimer deux ans aprés. Il fit voir à Mr. *Plaisant* & Mr. *Castel* ce qu'il venoit d'observer, & ces Mrs trouverent la découverte fort curieuse. Le lendemain de cette observation, Monsieur *Chirac* trouvant sur ses pas le sieur *Soracy* son écolier d'anatomie, qui venoit de passer Bachelier en Medecine, & ledit *Soracy* luy ayant fait quelques questions sur le *Trichiasis* qu'on luy avoit donné pour matiere des leçons que les Candidats ont accoûtumé de faire aprés le Bacalaureat, il luy répond qu'il ne pouvoit venir plus à propos; parce qu'il avoit découvert le jour précedent la structure du poil; qu'il en pourroit tirer de grands éclaircissemens, pour traitter sa matiere avec succés. Il le conduit sur cela, dans la Chambre de Mr. *Plaisant*, qu'ils trouverent avec Monsieur *Castel*, travaillant encore à la dissection de sa tête de Veau: Mr. *Chirac* en tire un poil de moustache, & fait voir audit *Soracy* en presence de ces deux Mrs. tout le détail de sa petite découverte. Il l'admire & se recrie sur l'adresse de Mr. *Chirac*. Il fait ses leçons deux ou trois mois aprés sur le *Trichiasis*, sans que Mr. *Chirac* se mit fort en peine de la maniere dont il useroit des lumieres qu'il luy avoit données. Il n'avoit garde de se douter de la trahison d'un eco-

lier qui luy avoit l'obligation de tout ce qu'il sçavoit d'anatomie. Cependant Mr. *Soracy* qui tramoit aparament dés ce tems-là, le dessein de cette accusation calomnieuse, deguisa extrêmement les observations de Mr. *Chirac* lorsqu'il fit se leçons aux écoles de Medecine. Cela paroit clairement par le témoignage de Monsieur *Gauteron* ; cet habile Docteur de l'Université de Montpelier, qui les lût à Marseille en 1689. y trouva si peu de raport avec ce que Mr. *Chirac* avoit imprimé sur la structure des cheveux, qu'il se guerit de l'opinion ou Mr. *Chastelain* l'avoit mis, que Mr. *Chirac* ne feut le plagiaire de Mr. *Soracy*. Tous ces faits sont prouvés par les Actes qui sont à la fin. Mrs. *Plaisant & Castel* déclarent avoir veu faire la découverte, & l'avoir vüe communiquer à Mr. *Soracy* au mois de Janvier de l'année 1686. Mr. *Moulin* déclare qu'il en a veu faire publiquement la demonstration par Mr. *Chirac* en presence de Mr. *Soracy*. Enfin Monsieur *Gauteron* témoigne qu'ils n'ont aucun raport avec le traité de Monsieur *Chirac*. En voilà de reste pour couvrir de honte les calomniateurs de Mr. *Chirac*. Car enfin le témoignage que vous portés de Mr. *Soracy* n'a pas plus de poids dans cette affaire, que celuy de Mr. *Chirac*. L'un dit qu'il est volé, l'autre crie à la calomnie. Les voila à tant & tant. Il s'agit donc de prouver des deux costez ce que l'on avance. Mr. *Soracy* n'allegue pour toute preuve que la Lettre de Mr. *Chastelain*, qui declare que Mr. *Soracy* luy a communiqué sa decouverte sur la structure des cheveux, & qu'il l'a debitée dans ses leçons publiques. Ne voila t'il pas une preuve bien convaincante ? Elle est à peu prés de la même force que celle d'un homme qui ayant volé les deniers du Roy, s'aviseroit pour infirmer la deposition des témoins qui luy auroient veu commettre l'action, de

leur oppoſer le témoignage de quelques perſonnes, à qui il auroit dit en ſecret, qu'un autre perſonne auroit fait le vol. Mr. *Soracy* aura dit à Mr. Chaſtelain qu'il a découvert la ſtructure des cheveux, il l'aura expoſée dans ſes leçons : donc il l'a communiquée à Mr. *Chirac* ? Ridicule conſequence ! Car il peut tenir cette decouverte de Mr. *Chirac*, & la debiter en ſecret comme ſienne. Or c'eſt une choſe certaine, que Mr. *Soracy* doit à Mr. *Chirac* la connoiſſance, qu'il a de la ſtructure des cheveux, que ce n'eſt qu'en conſequence de ce qu'il en apris de Mr. *Chirac*, qu'il en parle dans ſes leçons : encore ne dit-il pas les mêmes choſes. En effet Mr. *Soracy* qui paſſe Bachelier le 8. de Janvier de 1686. ne fait ſes leçons qu'environ le mois de Mars de la même année, comme il paroîtra par ſes Lettres de Cours, & Mr. *Chirac* luy communique ſa decouverte vers la my Janvier. Mr. *Chirac* demontre publiquement dans ſon Cours d'Anatomie des mois de Janvier & Février de l'an 1686. la ſtructure des cheveux. Mr. *Soracy* ne fait ſes leçons aux Ecoles de Medecine qu'au mois de Mars, & aprés avoir aſſiſté aux demoſtrations publiques de Mr. *Chirac*. A qui en croira-t'on ? à Mr. *Soracy* ſur ſa parole, à Mr. *Chaſtelain*, qui en croit bonnement à Mr. *Soracy*? quelle aparence. A qui donc ? à Mr. *Chirac*, il produit des témoins oculaires, ce n'eſt pas ſur des oüy-dire qu'ils parlent; ils ont veu faire la decouverte, ils l'ont vûë communiquer à Mr. *Soracy*, ce ne ſont pas icy des gens qui decident à la legere de trois cens lieuës loin, qui en croyent les gens ſur leur parole, ce ne ſont pas icy de vos *quidquid reclament invidi*. Ce ſont d'honnêtes gens qui ont veu les choſes & qui les aſſeurent.

Il faut continuer cette hiſtoire, & remonter juſques à la premiere ſource de ce procez. Mr. *Chirac* ayant eſté nommé en ſurvivance à la charge de Mr. Tenque

Profeſſeur

Professeur Royal de l'Université de Medecine à Montpelier l'an 1687. Sa nouvelle charge luy attira sur les bras une partie des Professeurs, & tout le corps des Docteurs, ils ne pouvoient voir qu'avec un extreme chagrin, l'élevation d'un étranger qui sembloit être né avec d'assez heureuses dispositions pour faire un jour des progrez considerables en Medecine. Que de traverses n'eût-il pas à essuyer! Que d'avanies! Que de Procez! Enfin le Roy ayant confirmé sa nomination par un Arrest du Conseil d'en haut, & se trouvant enfin paisible; il fit imprimer à certaine occasion que vous n'ignorez pas, & qui a esté comme l'origine de toutes vos divisions, il fit imprimer, dis-je, un petit traité sur la structure des cheveux. L'ouvrage est à naître, qui fut mieux épluché que celuy là? On alla jusqu'à censurer le papier & le caractere de ce petit livre. C'en fut assez pour Mr. *Chastelain*, qui étoit le plus envenimé des ennemis de Mr. *Chirac*, pour en prendre occasion de le dechirer sans aucune retenuë. Le peu de raport qu'il trouva dans le corps de cet ouvrage, avec ce qu'il en avoit entendu dire à Mr. *Soracy*, luy ouvrit un beau champ de critique. Mr. *Chirac* ne fut plus qu'un infame Plagiaire qu'il falloit lapider; il eût beau en crier à l'imposture, il eût beau en appeller à la tradition de l'Ecole, & au témoignage de quelques Ecoliers, qui avoient assisté à ses demonstrations Anatomiques de l'an 1686. tous ses efforts luy furent inutiles; sa voix fut trop foible pour se faire entendre à travers les cris d'une multitude ennemie. Ce carillon dura jusqu'à-ce que Mr. *Chirac* produisit une attestation de Mr. *Plaisant*, qui luy donnoit gain de cause. On se tût à la fin lors qu'on ne peut plus parler avec quelque bien-seance. Ce fut en ce temps-là que Mr. *Chastelain* écrivit cette belle Lettre, que vous produisez, à Mr. *Soracy*. Il avoit quitté Paris pour s'en aller

établir à Marſeille, & cette Lettre le flata agreablement. Il crût qu'il falloit entretenir la fauſſe opinion qu'on avoit á Montpelier de ſa dexterité en fait d'Anatemie; & ſacrifiant à ſes intereſts la reputation de ſon propre Maître, il ſe deffendit mal des aplaudiſſemens qu'on luy donna ſur l'invention de Mr. *Chirac.* Il s'imagina que le bruit de cette affaire repandu dans Marſeille, pouvoit y favoriſer ſon eſtabliſſement. Il fit même un voyage à Montpelier à ſollicitation de Mr. *Chaſtelain*, & dans le temps qu'il proteſtoit à Mr. *Chirac*, qu'il n'avoit aucune part à tous les bruits que Monſieur *Chaſtelain* avoit fait courir, il cherchoit en ſecret le moyen de le traverſer dans la poſſeſſion de ſe decouverte. Il ſe porta même juſques à vouloir ſuborner Mr. *Caſtel*, qui étoit dans quelque froideur avec Mr. *Chirac*, pour le faire depoſer en ſa faveur. Comme il en fut mal reçû, & qu'il ne trouva pas d'ailleurs de quoy fonder ſes pretentions, il ſe retira ſans avoir fait aucun acte d'hoſtilité contre Mr. *Chirac*. Peut-être ſe reprocha-t'il la noirceur de l'action qu'il alloit faire: Peut-être auſſi jugea t'il par un rafinement de politique Italienne que Mr. *Chirac* perdroit avec le temps les idees des circonſtances de ſa decouverte; ce qui eſt plus vrayſemblable, quoy qu'il en ſoit il ne voulut pas ſe commettre. Vous eûtés beau le ſolliciter; car vous n'étiez pas moins animé en ce temps-là que vous l'étés aujourd'huy contre Mr. *Chirac*, il vous avoit crié *au voleur*, lorſque vous imprimatés vôtre traité des Principes: Toutes vos ſollicitations n'aboutirent à rien. Moſieur *Soracy* n'oſa jamais mordre à la Pomme; & vous & luy prités alors le meilleur party, qui fut celuy de vous taire plûtôt que de recourir aux fictions & à l'impoſture. Je ne comprens pas comme vous l'avez peu embarquer dans une ſi vilaine affaire, comme il a eû le courage de s'expoſer a une honteuſe re-

tractation. Car enfin la Justice en a eû connoissance, le procez est déja instruit au Presidial de Marseille, & le Jugement ne peut tourner qu'à la honte & à la confusion du calomniateur. Il faut que cet homme là ait un grand goût pour la fausse gloire, puisque aprés un silence de dix années, il s'avise de se mettre sur les rangs pour disputer à Mr. *Chirac* une invention de si petite consequence. Si vous aviés eû un peu plus de bonne foy dans cette dispute vous n'auriés eû garde d'aller regratter cette affaire là, vous sçaviez la verité des choses; vous sçaviez le peu de fondement de la supposition de Mr. *Soracy*. Ne fut ce pas pour n'avoir aucune prise raisonnable sur Mr. *Chirac*, que vous gardatés le silence lors quil vous attaqua pour la premiere fois? Le temps peut-il donner du corps & de la realité à de pures fictions? En est-il comme des fruits qui grossissent & qui meurissent avec le temps? Ce qui ne fut qu'imposture, que fausseté en 1688. ne peut être que fausseté, qu'imposture en 1699. Il faut vous le pardonner, quand-on est perdu sans résource, on fait fleche de tout bois: mais les desesperez ne sont pas toûjours heureux.

Ce point éclaircy qui auroit pû fraper les gens qui ne connoissent pas bien le fonds de Mr. *Chirac*; Je n'ay plus grand, chose à rabattre. Le reste de vos recriminations est si pitoyable, que si on n'avoit en vûë dans cette deffense que les habiles gens, on pourroit l'honnorer d'un parfait mépris, ce n'est que pour le petit peuple du païs Latin qu'on vous faira l'honneur d'y répondre. Vous accusez Mr. *Chirac* de Plagianisme dans ses traités *de l'Incube* & *du Miserere*, dans ses memoires Analytiques sur le mouvement du cœur, dans ses écrits de Pathologie, & dans ses memoires sur l'histoire des Maladies, vous l'accusez enfin de vous avoir volé sur le couloir de la nourriture du fœ-

tus, & de n'être que le Plagiaire de Mr. *Malpighi*.

Avant d'entrer dans cette discussion, il faut voir ce que c'est qu'un *Plagiaire*, & ce que c'est qu'un *Compilateur*. Ce sont deux qualitez que les gens des Lettres distinguent soigneusement ; & je m'étonne que le P. C*** qui s'est donné la peine de mettre en François toute cette partie de vôtre Apologie qui contient les recriminations, ne se soit avisé de vous en faire connoître la difference. Il vous auroit épargné beaucoup de peine inutile. *Un Plagiaire* n'est proprement qu'un homme qui vole & qui s'attribuë les productions d'autruy, avant qu'elles n'ayent esté renduës publiques par l'impression, qui se donne dans le monde pour Auteur & pour Inventeur. Mr. *Vieussens*, par exemple, est un Plagiaire en toute rigueur, lors qu'il s'attribuë, & qu'il fait imprimer un traité de la fermentation, & la maniere de tirer l'acide du sel fixe du sang, parce que ce sont de productions de Messieurs *Bayle* & *Chirac*, qui ne les ont pas encore renduës publiques: Un homme au contraire qui ne fait que ramasser cy & là de faits, & de raisonemens que l'impression a rendu publics, n'est qu'un *Compilateur*. Mr. *Vieussens* lors qu'il ne fait que copier *Duncan* & *Willis* dans sa Neurologie, qu'il raisonne comme eux, n'est pour lors qu'un Compilateur, & à moins qu'il ne dise expressément, que ce qu'il dit de la generation du Cerveau est de luy, quoy qu'il ne soit en cela que le traducteur de *Duncan* ; il ne peut raisonnablement passer pour Plagiaire, ce seroit l'accuser injustement. En effet, si les écrivains de quelque matiere que ce soit, se trouvoient dans la necessité de ne rien écrire que leurs propres pensées, il n'y en auroit presque aucun qu'on ne peut convaincre de Plagianisme. On ne fait dans les Livres de doctrine, qu'éclaircir les pensées de ceux qui ont écrit avant nous : On y

ajoûte les siennes, où l'on ne fait que mettre en ordre les pensées des autres. Tous les Theologiens, tous les Medecins, tous les Jurisconsultes se copient les uns les autres ; en sont ils Plagiaires ? Ils ne sont que Compilateurs. Encore ne meritent ils pas ce nom, s'ils ont mis dans leurs ouvrages plus de leur propre fonds, que de celuy des autres;s'ils excellentdans la methode. En un mot, les ouvrages de l'esprit ne sont à nous qu'autant de tems que nous les tenons dans nôtre cabinet. Les avons nous une fois produits au jour ; les avons nous une fois livrés au public par l'impression ; ce n'est plus un bien qui nous soit propre ; le public en est le maistre, c'est un bien sur lequel tout écrivain a un droit égal ; tout le monde peut y puiser ce qui l'acommode. Vous traiterés l'incube dans cette trés desirée Histoire de maladies : raisonnés comme Mr. *Chirac* raisonne dans le traité qu'il en a donné, vous luy ferés l'honneur, je vous répons de sa tranquillité sur cela ? Raisonnés comme luy dans ses memoires manuscrits, que vous avés lû sur la Peripneumonie, il s'en fachera. Vous en deviendrés plagiaire pour la septiéme fois.

De cette difference que je viens de mettre entre le compilateur & le plagiaire ; je puis conclure que quand Mr. *Chirac* auroit employé dans ses ouvrages les pensées & les experiences que divers Auteurs ont fait avant luy ; s'il ne s'est pas fait une vaine gloire de se les attribuer, il ne merite d'autre nom que celuy de compilateur. S'il a même encheri sur ce qu'il a pris des autres ; s'il a porté jusques à l'évidence, ce qui n'avoit été proposé que comme des conjectures ; s'il a mis dans ses ouvrages plus du sien que des autres ; personne ne peut luy disputer la qualité d'Auteur, & d'original, dans les matieres qu'il aura traité dans toute l'exactitude dont il est capable.

C'en seroit bien assés pour vous fermer la bouche ? Vous prendriés peut-être mes distinctions pour de faux fuyans. Il est donc necessaire de parcourir en détail vos recriminations, & voir si vous les avés formées avec quelque fondement raisonnable.

Pour entrer d'abord en matiere. Je m'en vais vous faire voir le ridicule de vôtre critique sur la matiere de *l'Incube*. Il s'estoit formé une petite dispute entre Mr. *Chastelain* & Mr. *Chirac*, sur la nature de l'incube. Mr. *Chastelain* disoit que l'incube ne supposoit aucun mal dans le corps, que ce n'étoit qu'un pur songe: Mr. *Chirac* pretendoit au contraire qu'il y avoit un mal réel dans le corps, & que le songe n'en étoit qu'un accident. Il compose un traité là-dessus & suivant toûjours la méthode Analytique, il demontre que le reve, qui arrive dans l'Incube n'est qu'une suite d'une opression de poitrine. Il dit même à ce sujet des choses que les connoisseurs ont trouvées assez curieuses & assez nouvelles. Il descend dans le détail de toutes les causes possibles qui peuvent causer l'opression de poitrine, & il se determine pour l'épaississement du sang, qu'il dit s'arrêter dans le poulmon, & causer par son sejour, un gonflement dans sa substance qui l'empesche de recevoir l'air à son ordinaire, n'en merite t'il pas la qualité de Plagiaire ? Oüy sans doute. *Fernel* ne l'avoit-il pas dit avant luy. *Incubi causa*, dit-il, *est crassior pituita aut melancholia non in cerebro sed circum pracordia inharescens qua per crapulam & cruditatem turgescente diaphragma pulmonesque premuntur*. Quand cet endroit ne seroit pas aussi clair qu'il l'est, le Commentaire que vous en avez fait n'y laisse aucune difficulté. Croyez-moy Mr. le métier *d'Inventeur banal* vous convient mieux, que celuy de Commentateur ? Ce n'est point de la pituite ny de la melancolie nourriciere que *Fernel* parle ; ce n'est

que de l'excrementicielle, il combat le sentiment de Galien & des Arabes, qui pretendoient que l'Apoplexie, l'Epilepsie & l'Incube ne venoient que de la Pituite excrementicielle qui se ramassoit dans les Ventricules du Cerveau. Car ce n'étoit que des divers états de cette Pituite qu'ils deduisoient ces differens Symptomes. Quoyque *Fernel* raporte l'Incube à la même cause, il ne la place pourtant pas dans le Cerveau; mais dans la Poitrine, il l'a fait ramasser, sur le cœur, sur les Poulmons & sur le Diaphragme, *Circum præcordia*, dit-il: Or *præcordia* n'a jamais signifié le cœur il signifie le diaphragme, ou les parties contenuës dans la cavité de la Poitrine; Vous ne devriez pas avoir oublié la signification de ce mot; Ces anciens Anatomistes ne l'ont jamais employé que dans ce sens; C'est donc sur le cœur, c'est sur les Poulmons, c'est sur le Diaphragme que *Fernel* a fait ramasser sa pituite crasse. Ce n'est pas dans les Vaisseaux: que le sang en doive être épais ou non; Il n'a jamais songé à le faire arrêter dans les Poulmons, il tire au contraire le défaut de respiration de la compression du Poulmon, & du Diaphragme; Or il auroit fort mal parlé, s'il avoit placé sa pituite dans les Vaisseaux; au lieu de dire, *Quâ turgescente diaphragma pulmonesque premuntur*, il auroit falu dire, *inflantur* ou *distenduntur*.

Ce que vous raportez de *Sennert.* ne fait guère mieux à vôtre dessein. Il combat dans cet endroit le sentiment de *Platerus*, qui faisoit monter les vapeurs des venes Mesaraïques, & les faisoit arrêter au Diaphragme, pour expliquer la difficulté du mouvement de cette partie: C'est à cette occasion qu'il dit, *Cum enim humores illi e quibus vapores isti attolluntur in vasis consistant, non poterunt in ventre abundantes extra diaphragma comprimere.* Pour leur faire faire cette compression dans le diaphragme, il fait passer les mau-

vaises humeurs dans les Vaisseaux du Poulmon, du diaphragme & des muscles de l'abdomen. C'est des vapeurs qui s'en élevent qu'il deduit la compression; car il dit un peu aprés, *Interim negandum non est tales vapores etiam per venas & arterias ad caput ascendere, & somni illius gravioris causam esse.* Disons mieux, ny *Fernel* ny *Sennert*, n'ont eû qu'une idée fort confuse de ce qu'ils vouloient dire. Quand ç'auroit esté leur esprit de dire, qu'un sang grossier gonfloit le Poulmon & empeschoit l'air d'y entrer: Il faut convenir qu'ils se sont bien mal expliquez, & qu'ils n'ont guere bien sçû comment le diaphragme & les muscles de l'abdomen pouvoient être interessez dans leur mouvement par ces pretetenduës humeurs crasses. Il n'est pas icy question, comme vous le croyez, de rendre raison de la compression du diaphragme. Car il n'est pas pressé dans l'hypothese de Mr. *Chirac*, ny ne le peut être par le sang qui est dans les Vaisseaux. Quand il l'est, il ne l'est que par le gonflement de l'estomach, & des intestins. Si vous aviez dit que Mr. *Chirac* avoit esté dans cette occasion l'Interprete & le Commentateur de *Sennert* & de *Fernel* vous auriez été supportable. Le qualifier de Plagiaire de ces deux grands hommes; c'est vouloir se rendre ridicule, & marquer son ignorance sur la doctrine des anciens. Si ces Messieurs revenoient de l'autre monde, ils vous donneroient un beau dementi, & se mioqueroient de vous avec autant de raison que le fait *Homere* dans *les nouveaux dialogues des morts* de ces ridicules Commentateurs, qui luy font dire ce à quoy il ne pensa jamais.

Vous direz encore que Mr. *Chirac* est le Plagiaire d'*Ettmuller*, lors qu'il raporte les causes de l'épaississement du sang aux cruditez acides de l'estomach. Il l'est à la verité comme *Ettmuller*, l'est de *Silvius*, & *Sil-*

vins des Anciens, qui ont, comme vous sçavez, raporté aux vices de la digestion les cruditez acides. Ces Messieurs n'ont fait en cela qu'éclaircir le sentiment des Anciens, ils les ont fait parler Chymiquement. Je suis faché de vous dire que vous vous étes fait grand tort de relever ces endroits. Vous ne donnez pas là une grande idée de vôtre erudition, ny de vôtre jugement. Quoy Mr.! ignorez-vous que les causes éloignées des Maladies sont toûjours les mêmes? En est-il de nouvelles? L'arrangement des pieces de cet Univers change t'il? Et toutes les causes exterieures qui alterent nos humeurs n'ont-elles pas esté, & ne seront elles pas toûjours les mêmes? N'agissent-elles pas toûjours également? Et un Auteur qui écrira sur une Maladie, se pourra t'il passer de les alleguer? Seriez-vous assez visionaire pour les proscrire, lors que vous écrirez cette prodigieuse Histoire des Maladies? Les petits traits que je vous ay portez, vous avroient-ils si fort changé, pour vous faire craindre de vous servir des causes éloignées, dez-là que tous ceux qui ont jamais écrit jusques-icy les ont alleguées, comme la source de toutes les alterations qui arrivent dans les humeurs? Quoy Mr. Lorsque vous nous ferez l'Histoire de la Jaunisse, que vous raporterez pour cause l'obstruction du foye, que vous tirerez les obstructions de l'épaississement du sang, & cette mauvaise disposition, des défauts de la digestion; Vous ne nous porterez pas les indigestions d'estomach, la crudité & l'aigreur du chyle pour cause antecedente, comme nous parlons, de tous ces desordres? Vous nous donnerez de nouvelles causes? Le changement de cette proportion de quantité des principes du sang, vous tiendra lieu de tout? Ce n'est pas sans raison, que vous nous disiez dans vôtre Lettre, que vôtre Histoire des Maladies tiendroit du prodige. Sur ce pied là on pourra

vous regarder comme un veritable original en toute maniere. Mr. *Chirac* non plus que tous les autres Ecrivains d'Hiſtoire des Maladies, s'ils ne ſont Plagiaires, ne feront du moins que de miſerables copiſtes, puis qu'ils n'auront eu le bon-heur de trouver comme vous de nouvelles cauſes éloignées des Maladies, & qu'ils ne ſe ſont pas aviſez qu'ils vivoient dans un monde nouveau, bien different de celuy où ils croyoient être? La gloire de lever ce charme vous étoit reſervée.

Pouvez-vous bien Mr. ſur de telles pauvretez, vous donner les airs que vous vous donnez? Croyez vous donc toûjours parler à des gens auſſi novices que vous l'étez dans les matieres d'érudition? Avez-vous ſi peu réflechy ſur la lecture des Auteurs, pour ne pas voir le ridicule de vôtre accuſation? Vous étes-vous conſulté vous même, vous qui ne compoſez qu'avec un étalage de Livres ouverts ſur vôtre Bureau; Que, dis-je, de Livres, de Manuſcrits du tiers & du quart & dont l'eſprit ne penſa jamais que d'aprés les autres? Que penſera de vous cette fameuſe Academie qui vous proſtituë ſes éloges? Que diroit le celebre *Ettmuller* s'il revenoit? Qu'elle honte pour vous, de vous en voir deſavoüer de tout ce que vous avez avancé, & de vous voir impoſer ſilence? Il eſt des endroits dans ſes ouvrages où il fut original; il en eſt où il ne fut que le copiſte de ceux qui l'avoient precedé. Il étoit trop ſincere pour s'attribüer la gloire d'avoir penſé le premier ce qûe vous luy attribüez mal à propos. Ce n'eſt ny *Ettmuller*, ny pluſieurs autres celebres Auteurs que Mr. *Chirac* conſulta dans ſes ouvrages; un meilleur Maître le conduit, c'eſt l'eſprit de verité, la nature même eſt ſon Livre; c'eſt d'aprés nature qu'il tache de peindre; c'eſt par le penible chemin de l'analyſe qu'il va à la decouverte des choſes cachées; c'eſt en denombrant les cau-

ſes, & en donnant à chacune ſa juſte valeur, qu'il tache de démêler la veritable des effets qu'il cherche; c'eſt de la nature même des effets, qu'il tache bien de connoître, qu'il deduit les causes. En un mot ſa methode le conduit neceſſairement à des denombremens exacts, & luy donne droit ſur tout ce que les autres ont penſé. Il n'y a que ceux qui ſont initiez aux myſteres de cette methode de chercher la verité, qui puiſſent comprendre juſques où s'étendent les droits d'un Analyſte. Ce ſont de terres inconnuës pour vous, peu capable d'une ſerieuſe meditation, vous donnez tête baiſſée dans tout ce qui ſe preſente à vôtre eſprit; tout eſt bon à qui n'écrit que pour ſoy &, qui ne regle ſes études que ſur un ſordide intereſt. Vous donnez au public vos chymeres avec la confiance d'un homme qui voit à découvert la nature; Vous ne voyez rien au delà de vos fantaſques compoſitions; vous les produiſez en dictateur; vous ne demontrez rien de ce que vous avancez; vos ouvrages demandent la foy comme l'Evangile.

Vous vous plaignés encore de Mr. *Chirac.* ſur le traité du *Miſerere*, parce qu'il ne vous a pas donné la gloire d'une obſervation qu'il cite & que vous vous attribuez en dépit de la raiſon. C'eſt de Mr. *Barbeyrac* qu'il en eut les premieres nouvelles, & ſi par bienſeance Mr. *Chirac* ne le nomma point, ce ne fût que pour ne pas deſigner la perſonne de diſtinction ſur qui l'obſervation avoit été faite. Il donnoit aſſez à connoître qu'il ne l'avoit pas faite cette obſervation. S'il s'étoit voulu faire honneur de pareilles choſes, il en avoit deux cas à citer, & il auroit dit au lieu de *uti nuper obſervatum eſt*, parlant imperſonellement, *uti à nobis obſervatum eſt.* Ne voilà-t'il pas un beau ſujet de ſe recrier, ne ſemble t'il pas qu'il ſoit rare de voir former des tumeurs dans la

cavité des inteſtins ? Qui n'en a pas veu ! Vous admirates ce cas, vous le regardattes comme quelque choſe de fort beau ; tant pis pour vous, ſi vous ne ſçavez pas que la choſe eſt commune. L'Homme éclairé ne trouve rien d'amirable ; les ſots admirent tout. Rendez-vous juſtice Mr. critiquez le fonds du traité du *Miſerere* de Mr. *Chirac*, faites luy voir ſes Paralogiſmes. Critiquez ſi vous voulez ſa maniere d'écrire & ſon élocution vous ſerez ſuportable. Il vous ſçaura même bon gré de l'avoir fait aviſer de ſes défauts. Vous luy reprochez là que ſon Latin eſt mal rangé, cela pourroit ſouffrir quelque difficulté : Mais enfin les penſées qu'exprime ce Latin mal rangé ſont elles bien en ordre ? Les raiſonemens en ſont ils bien ſuivis ? Tire-t'on juſte les conſequences des fondemens qu'on a mis ? Voila le point. Mais cet ouvrage eſt obſcur ainſi que tous les autres ouvrages de Mr. *Chirac* ; il n'eſt pas plus heureux dans ſes explications ; perſonne n'y entend rien. Etrange bizarrerie de l'eſprit des hommes ! Mr. *Chirac* fait de Leçons, ſon auditoire eſt toûjours plein ; il ne parle que par Enigime. Semblable à ces oracles de l'Antiquité, il ſe rend venerable par l'obſcurité de ſon expreſſion. On le court, & il fait foule. Ses principes de Medecine obſcurs, comme ils le ſont, roulent dans toute l'Europe : on les goute à Londres : on les enſeigne publiquement en Allemagne ; ils ſont répandus dans tout Paris on les y lit avec quelque plaiſir ; ils ſont obſcurs. L'eſprit ny le goût pour la cabale n'eſt donc pas encore perdu. Cabaliſtes raſſurez vous : vôtre ſecte n'eſt pas encore éteinte, puiſque Mr. *Chirac* eſt goûté avec toute ſon obſcurité, vous ne pouvez manquer de l'étre. Mais où eſt-ce qu'on lit vos ouvrages ? ils ſont clairs, ils ſont nets, tout y eſt dans le bon ordre, le Latin en eſt charmant, les Periodes en ſont bien quarrées, les raiſonemens en ſont admira-

bles ; il y a dix ans qu'ils sont imprimez, vous leur avez procuré en bon Pere tous les avantages que vous avez pû leur procurer, vous les avez chargez d'approbations, vôtre tendresse paternelle vous les a fait prôner comme des enfans dignes de vous ; ils n'ont encore pû percer la foule : ils sont demeurez enterrez sous les brochures de la Librairie de Mr. *Certe*, d'où ils ne sortiront que pour aller de compagnie avec ceux de Mr. *Chirac*, plier du Poivre chez l'Epicier. Personne n'a eû le courage de les lire ; trop de lumiere les a gâtez ; la foiblesse des yeux du public n'en a pû soûtenir la force ? Pure bizarrerie du siecle ! On a travaillé 50. ans à éclaircir la Physique & la Medecine ; On en avoit banny les grands mots, & ces voiles de Metaphysique dont nos Peres avoient caché la nature ; ce goût a passé, on en réprend pour les énigmes. C'est vôtre malheur.

Mais comment détruire les justes reproches que vous faites à Mr. *Chirac*, de charger son Histoire des Maladies de Figures Geometriques ? J'en suis embarrassé. Vous ne pouviez sur tout trouver de meilleur endroit pour le mettre dans son tort, que celuy que vous avez pris. Car Monsieur *Chirac* n'a pas mis moins de vingt Figures dans son traité du *Miserere*, & des plus nouvelles en geometrie, il y en a une de l'estomach, avec un bout de l'intestin, il y en a quinze ou seize pour representer les diverses attitudes de l'intestin Ileon quand il s'engage, il y en a aussi du Colon. Qui fût le Geometre qui s'avisa jamais de considerer de pareilles figures ? Ou trouvera-t'on un Medecin qui puisse jamais s'acoutumer a examiner de pareilles figures ? mettre des figures de l'estomach & des intestins, dans un traité du *Miserere* ? Representer aux yeux les differens plis que leurs parties prenent dans cette maladie, & la maniere dont ils les prenent ?

N'eſt ce pas la plus ridicule choſe qui fût jamais ! N'eſt-ce pas répandre de tenebres dans un païs lumineux ! En verité Monſieur, il paroit bien que vous aviez raiſon, lorſque vous vous deffendiez de travailler à la proportion de quantité des principes du ſang, ſur ce que vous ne ſçaviez pas les mathematiques. Il ſuffit pour vous, de repreſenter un canal par des lignes, pour vous faire juger que c'eſt-là une figure de Geometrie; c'en eſt aſſez pour vous derouter. Si vous aviez ſçû ce que c'eſt que la Geometrie, quel eſt ſon objet, vous n'auriez pas critiqué le traité du *miſerere* comme vous l'avez fait en franc ignorant. Il ne s'agit ny de meſurer les inteſtins, ny de faire comparaiſon de la quantité de l'un avec l'autre; il ne s'agit pas non plus de la quantité du mouvement de leurs fibres: il ne s'agit que de conſiderer le changement de ſituation qu'ils doivent prendre lorſque leurs fibres ſe reſſerrent: il s'agit de faire voir la mecanique de leur engagement. Plût à Dieu qu'on pût reduire à la Geometrie l'Hiſtoire des maladies! ce ne ſeroit plus des conjectures que nous propoſerions: nous aurions l'évidence pour nôtre partage. Nous n'allons qu'à tâtons & à la faveur des conjectures. Aprenés Monſieur, que tout ce qu'on ne peut ny calculer ny meſurer, n'eſt pas du reſſort de la Geometrie. C'eſt pour cette raiſon qu'on ne ramenera jamais l'Hiſtoire des maladies à l'exactitude Geometrique, les changemens de noſtre ſang n'en ſont nullement capables. Il eſt certains mouvemens dans les organes qu'on peut raporter à la mecanique; on tache de l'y appliquer. Le celebre Mr. *Borelly*, que vous n'avez jamais lû & que vous ne lirés jamais, a fait une mecanique toute entiere des mouvemens qui arrivent dans les animaux. L'Illuſtre Mr. *Bellini*, qui ſuit ſi dignement les traces de ſon maiſtre, a pouſſé encore

plus loin le dessein de Mr. *Borelly* en certaines matieres. Quel effroy ne devés vous pas avoir eu, lorsque vous avez veu ses derniers opuscules sur le mouvement du cœur, lorsque vous l'avez veu chargé de Figures Geometriques. Dans quel chagrin n'avez vous pas été, lors que vous y avés lû son projet de reduire toute l'œconomie du poulet, au traité des Spheriques ? Je m'assure que vous l'avez condamné sur l'étiquete du sac, quelque semblant que vous fassiez d'estimer ses ouvrages, lorsquil s'agit de le faire voler à Mr. *Chirac*, vous n'en avés pas jugé plus avantageusement. Vous l'avez, à la vûë de tant de figures, regardé comme un magicien dont il falloit craindre les sortileges; Je vous le dis Monsieur, Mr. *Chirac* peut ébloüir, il a de parties qui peuvent surprendre: vous n'imposerez à personne, vous n'avez jamais été ny ne serez que son singe; & qu'un mauvais singe; vous ne serés jamais qu'un vray miroir de chevalerie, errante en Medecine.

Qui ne se lasseroit de la lecture de tant de pauvretez.! il faut avoir de patience plus que de reste, pour vous suivre jusqu'au bout. Il faut pourtant vous faire cet honneur, & vous devés m'en tenir bon compte. Vous dites que Mr. *Chirac*. s'attribuë dans ses memoires analytiques sur le mouvement du cœur, la principale cause de la chaleur & de la fermentation du sang, en disant qu'elle dépend du Nitre de l'air. Permettez-moy de vous dire que vous imposez au Lecteur. Mr. *Chirac* ne s'attribuë pas cela. Je dis bien plus, il ne s'attribuë rien de ce qu'il a écrit dans ce traité non plus que dans ses autres ouvrages: il fait une analyse, il cherche, quand il trouve, on ne le voit pas se recrier sur son bonheur, les causes déja trouvées, entrent dans ses denombremens, il les propose, il les examine & se determine

pour celle qui a plus de raport avec les effets dont il veut rendre raison : il soûtient toûjours le caractere d'un homme qui ne sçait rien, & qui cherche à s'instruire ; la maniere dont il écrit, est incompatible avec ces airs que vous vous donnez pour vous flater, il ne dit jamais, *j'ay eu le bonheur de trouver*, ny par un rafinement de vanité ; *Dieu m'a fait la grace de trouver cela* ! *sans vanité je suis le premier*, & autres semblables manieres, que les hommes ont accoûtumé d'employer pour couvrir leur vanité. Comme il ne cite personne, il ne se cite jamais luy-même. Il ne s'aplaudit jamais de ses recherches, il laisse au Lecteur la liberté de juger de tout. C'est bien moins pour faire tort aux inventeurs & aux Auteurs, dont il adopte les sentimens, qu'il ne les cite pas, que pour ne pas se distraire du sujet de ses Meditations, & ne pas prevenir les Lecteurs sur la justesse des conclusions qu'il tire de ses Analyses, par l'autorité que pourroit leur donner le nom des écrivains Illustres qui ont été dans les mêmes sentimens. Aprés tout, vous vous mécontetez : vous ne prenez pas garde que vous faites icy Plagiaire Mr. *Chirac* d'un autre Plagiaire. Nous avons l'obligation à Mr. *Boyle* de toutes les experiences qui prouvent le Nitre dans l'air ; c'est le premier qui jugea que la fermentation du sang en dépendoit. Mr. *Thruston* suivit cette pensée, & Mr. *Mayow* luy donna encore plus d'étenduë. Vous ne regardez aparamment pas ces Messieurs comme les Plagiaires de Mr. *Boyle*? Pourquoy voulez vous faire ce tort à Mr. *Chirac* de le rendre le Plagiaire des copistes ou des Commentateurs de ce grand homme ? C'est que vous avez interest qu'il le soit. Malheureusement vos desirs ne changent pas la nature des choses. Il faut vous le pardonner. Un homme qui se noye se prend à toutes les branches qu'il trouve, vous n'aviez rien de mieux à opposer à Mr. *Chirac*.

Ce

Ce que vous ajoûtez encore au ſujet du couloir que Mr. *Chirac* établit dans les fibres du cœur pour y ſeparer le fluide qui en fait le mouvement, n'a pas plus de force pour prouver ſes larcins. Si Mr. *Chirac* étoit à cet égard le Plagiaire de Mr. *Mayow*, Mr. *Mayow* l'auroit eſté de Mr. *Willis*; c'eſt le premier qui a dit qu'il ſe ſepare dans le corps des Muſcles une partie ſulfureuſe pour ſe joindre aux eſprits qui leur viennent du cerveau pour faire leur contraction. Aprés tout, ny Mr. *Willis* ny Mr. *Mayow* ne propoſent ce couloir que comme une conjecture : Mr. *Chirac* en demontre la neceſſité; il pouſſe les choſes juſques à l'évidence; il en devine la diſpoſition par raport aux petites cavitez où ce couloir ſe décharge. Et c'eſt peut être l'endroit de ſon traité qui marque le mieux juſques où on peut aller par la voye analytique, lors qu'elle eſt bien conduite. Si vous vous étiez retranché à ne blâmer Mr. *Chirac* que ſur ce qu'il n'a pas cité Monſieur *Mayow* & les autres, vous auriez trouvé des gens, qui portent la delicateſſe juſques à citer les Auteurs dans les choſes même les plus communes, & qui ont eſté dites par une infinité de gens. Cette pratique eſt tres-honnête, elle s'acorde même avec le ſtyle Dogmatique & Synthetique. Elle eſt incompatible avec l'Analytique. Mr. *Deſcartes* qui eſt le premier qui a ramené les matieres de Phyſique à l'analyſe, fait un traité de Phyſique, où il donne neceſſairement dans les idées de *Democrite* & *d'Epicure*, & de pluſieurs autres Philoſophes. Il ne cite perſonne, d'où vient cela? Eſt-ce qu'il n'eſt pas aſſez équitable pour rendre juſtice à qui elle eſt dûë? On la leur rendroit malgré luy. C'eſt que traitant Analytiquement les matieres, il n'en peut citer les Auteurs ſans diſtraire ſon attention. Mr. *Regis* reduit en ſyſteme la Philoſophie de Mr. *Deſcartes*, il en met les differentes pieces en ordre; il ſuplée à

ce qui y manque; il y fait entrer les essays de Logique, y raporte divers traitez de Mr. *de Cordemoy*; & les bons endroits de Mrs. *Rohaut* & *Pascal*, il y coût de nouvelles observations tirées des Journaux, il n'oublie pas ce qu'on a trouvé de plus curieux en Anatomie; divers Anatomistes imprimez & non imprimez fournissent à son dessein. Mr. *Chirac* luy-même luy communique diverses choses, entre autres une belle experience sur la mecanique du vomissement; il n'en fait aucune mention; il ne cite presque personne, pas même Mr. *Descartes*, qu'il admire. Il cite Mr. *Vieussens*; il n'en est que l'adulateur.

C'est icy où l'on voit clairement vôtre esprit; c'est icy où vôtre malignité paroit bien à découvert; c'est sur découverte du couloir de la matrice que vous avés le front de disputer à Mr. *Chirac*? vous ne l'avés jamais veu; vous le déclarés publiquement: & sans vous souvenir de l'aveu que vous en aviés fait à l'Hôpital, en presence de Mrs. *Verny*, *Malsac* & autres; vous vous avisez d'écrire sur cette matiere à Mrs. les Aggregez de Lyon, avant même que Mr. *Chirac* vous ait donné un coup de bec. Vous vous donnez la gloire d'avoir veu ce couloir, & vous luy donnez des usages dans la seule vûë de prevenir Mr. *Chirac*; Vous n'en parlez que sur ce que vous en ont dit Messieurs *Deidier* & *Malsac*, & sur ce que le bruit public vous en a apris. Se faut-il étonner si vous en faités une si mauvaise description? Vous l'avez composé de Vaisseaux & de Vesicules: Cependant il n'est que Vesiculaire dans la femme & dans plusieurs autres animaux. Voila ce que c'est, quand-on ne parle que sur des oüy-dire, on ne peut que faire de grosses fautes. Il n'apartient pas à tout homme d'être menteur, il faut de l'esprit & de conduite, à qui veut donner aux fictions un air de verité. Vous n'avez jamais veu ce couloir,

& vous avez la temerité de le decrire. Vous le decrivez mal. Quel dessein bisarre? Vous voulez vous donner la gloire de cette decouverte: Et vous l'attribüez en même-temps à Mr. *Malpighi*? Qu'est-ça dire que tout cela? Voulez vous donner des marques de vôtre malignité? Vous y avez parfaitement réüssy. Je ne vous en diray pas davantage, parce que M. *Chirac* s'explique assez là dessus, dans la Preface qui est à la tête de son traité *du flux Menstruel*, il y fait l'Histoire de sa decouverte; & l'on jugera mieux du peu de fondement de vôtre accusation par la lecture de cet ouvrage, que par tout ce que j'en sçaurois dire icy. Je suis au desespoir, que cette vilaine affaire soit venuë à la traverse, pour empescher la publication de l'ouvrage de Mr. *Chirac*.

Achevons cette replique par vous dire, que l'*Emporium* du cerveau que vous vous attribüez mal à propos, devient pour vous un huitiéme Plagianisme. C'est de Mr. *Willis*, que Mr. *Chirac* en a tiré & le nom & l'idée. C'est de là que vous avez tiré vos *Conceptacula*. Je sçavois bien que vous aviez la memoire assez malheureuse, & que vous l'auriez oublié. Mr. *Chirac* n'a eu garde de se l'attribuer comme vous, il ne s'en est jamais donné pour l'Inventeur: mais il peut se glorifier à juste titre d'avoir prouvé, ce que Mr. *Willis* n'avoit avancé que comme une hypothese favorable à l'explication des fonctions animales. Il a demontré contre *Malpighi*, que la moëlle du cerveau n'est pas, comme ce celebre Auteur l'a crû, un simple amas de fibres excretoires des glandes corticales; que c'est un corps uny & spongieux, qui sert comme de bassin & de reservoir aux esprits qui s'y déchargent par les fibres excretoires des glandes corticales. Il y a donc bien de la difference de vous à Mr. *Chirac*, lors que vous vous servez l'un & l'autre de l'*Emporium* de Mr. *Willis*. Vous avez

la hardiesse de vous en attribüer l'invention, & vous n'étes en cela que le ridicule Plagiaire de cet Auteur, qui en a parlé vingt ans avant vous. Mr. *Chirac*, au contraire ne s'attribuë rien, il s'attache à prouver invinciblement ce grand reservoir d'esprits que Monsieur *Willis* donne comme une conjecture. N'y met il pas du sien? *Cristophle Colomb*, qui trouve le nouveau monde merite t'il moins de gloire, que celuy qui conjecture qu'il y a un autre continent que celuy que nous habitons.

Enfin, vous chargez Mr. *Chirac* d'avoir pillé Mr. *Bellini* dans les divers traitez qu'il a fait sur les urines, sur le Poulx, & sur l'histoire des Maladies. Cela est dit en l'air, & pour toute preuve vous n'alleguez qu'une experience tres-commune, dont Mr. *Bellini* s'est servy pour prouver que les differentes couleurs de l'urine ne dépendent que du plus ou du moins des parties d'eau. Mr. *Chirac* la faite plus de trois ans avant que Mr. *Bellini* n'eût imprimé ses ouvrages, il fit cette observation en tirant le sel essentiel de l'urine en 1679. il remarqua que lorsque le sel tartareux de l'urine s'étoit crystalisé, & que pour le purifier il le dissoudoit dans de l'eau, la couleur cittrine qu'il luy communiquoit s'éclaircissoit à mesure qu'il en versoit davantage. Aprés tout, Mr. *Chirac* ne s'est jamais fait une gloire de cette invention, permis à Mr. *Vieussens* de l'attribüer s'il veut à Mr. *Bellini*, il l'a imprimée le premier. Mr. *Chirac* n'aura garde de le contredire lors qu'il publiera ses traitez. Vous n'y verrez regner qu'un esprit de verité, qui l'a cherche avec aplication. Ne craignez pas de l'y voir se menager de l'encens par une feinte humilité. Il ne rendra jamais Dieu responsable de ses ridicules imaginations, comme vous le faités. N'aprehendez vous pas, lorsque vous le faites Auteur de vos larcins, que vous dités, *Dieu m'a*

fait la grace de trouver l'acide du sang ; c'est Dieu qui m'a inspiré cette pensée, qui n'est souvent pas de vous, N'aprehendez-vous pas, qu'il ne vous fasse un jour ce terrible reproche qu'il fait aux Ninivites, *Servire me fecistis in iniquitatibus vestris.*

Il est tems de venir à la fable du Frere *Anselme* que j'ay reservée icy pour la bonne bouche ; falloit-il bien que ce proneur aux gages, que cet agent general pour les pratiques de Mr. *Vieußens*, entrat icy pour quelque chose. Il étoit à craindre que vos affaires d'erudition & de critique ne prissent le même train que celles de vôtre pratique, s'il ne les avoit épaulées par quelque petit trait de sa façon.

Pour éclaircir tout cecy. Souffrez que je vous retrace l'occasion de vôtre premiere querelle avec Mr. *Chirac*, que je vous rapelle le souvenir de ce qui le mit en mauvaise humeur contre vous, & qui vous attira quelque coup de plume de sa part. Vous n'avés eu garde d'en instruire le public. Il est juste de luy ôter les impressions que vous voulés luy donner de Mr. *Chirac*, que vous vous voudriez faire passer pour un homme qui mord en enragé sans aucune distinction, &qui se fait un plaisir malin de dechirer le tiers & le quart. Rapellez donc vos idées ? & souvenez-vous, que Mr. *Chirac* ayant été appellé en 1687. pour visiter le fils d'un Conseiller de la Cour des Aydes, qui étoit tombé dans un assoupissement accompagné de mouvemens convulsifs, & l'ayant déja fait saigner & purger en trois heures de tems, vous fûtes appellé pour consulter avec luy, une heure aprés qu'on eut donné le purgatif à cet enfant ; il fût convenu entre-vous & Mr. *Chirac*, de renvoyer la consultation sur les deux heures de l'aprés midy, ce tems étant plus propre à juger de ce qu'il y auroit à faire. Souvenez-vous que vous fûtes chez

le malade avant le tems marqué, & que le trouvant dans un état desesperé, vous vous retirates sans attendre Mr. *Chirac*, disant qu'il n'y avoit plus rien à faire, que cet enfant-là étoit mort. Mr. *Chirac* arrive à deux heures, trouve le malade en fort mauvais état, il en desespere comme vous ; cependant comme il n'a pas rendu son remede, il luy fait donner un lavement, il le fait pincer & secoüer ; conclusion il rend la Medecine, & sa tête se dégage. Comme il aprehende le retour de cet accident, qu'il faut travailler à le prevenir, il demande sur le soir qu'on vous rapelle. On n'en veut rien faire, parce que vous avez abandonné mal à propos le malade, qu'un lavement a dégagé ; l'affaire fait du bruit en Ville, cela vous fache, parce que cela fait quelque honneur à Mr. *Chirac*, vous en témoignés vôtre chagrin, vous vous plaignés hautement de la conduite de Mr. *Chirac*, sur ce qu'il ne vous fait rapeller lorsque le malade est revenu ; & vous vous en expliqués à Mr. *Deidier* ; il en parle à Mr. *Chirac*, qui veut bien vous faire honesteté là dessus. Etoit-il en obligation de vous en faire ? N'étoit-il pas l'ordinaire, n'avoit-il pas été apellé le premier, aviez-vous aucune part à cette cure ? Vous vous en étiez éloigné. Cependant il ne laisse pas de vouloir calmer vos chagrins, & de vous dire qu'il n'a pas tenu à luy qu'on ne vous ayt rapellé, il se plaint même de ce que vous ne l'avez pas attendu à l'heure marquée. Comment recevez-vous celà ? avec des airs de hauteur, que le grand *Æsculape* ne prit jamais ; vous répondez à ses honnêtetez d'abord, en luy reprochant qu'il ne sçait pas vivre, & sur ce que Mr. *Chirac* temoigne la surprise ou il est de vôtre procedé, qu'il vous dit qu'à moins de ne vouloir de propos delibére luy faire une querelle d'Allemand, on ne peut pas le prendre plus

mal que vous le prenés: vous luy repondés avec un air dedaigneux, qu'il est trop petit garçon, que vous l'estimés trop-peu, pour vouloir luy faire une querelle. Mr. *Chirac* a assez de retenuë pour n'en pas prendre les voyes de fait, il vous quitte mortifié & outré autant qu'on le peût estre de vôtre procedé. Vous faitez paroitre quelques mois aprés vôtre impenetrable traité des principes ; il y reconnoît en divers endroits Mr. *Regis*, il imprime un traité ou sans vous nommer par discretion, il dit en general a Mr. *Regis* qu'on le pille sans misericorde, & il l'excite à imprimer au plustot ses ouvrages ? Si Mr. *Chirac* vous temoigne son ressentiment dans cette occasion, si pour tirer raison de vos mauvais traitemens & de vos mépris affectez, il vous traite de Plagiaire de Mr. *Regis*; avez vous raison de vous plaindre? n'est-ce pas vous qui commencez l'attaque? Ce ne sont que des paroles offensantes à la verité que vous luy dites: Mr. *Chirac* écrit. Cela est vray; Mais avez-vous trouvé dans la pratique du monde, qu'un homme qui reçoit un soufflet, doive se contenter de le rendre, il n'y a que le baton qui puisse purger la honte du soufflet : l'on ne peut tirer raison des paroles outrageantes qu'on nous a dites, que par des écrits satyriques. On chansonne les gens qui ont mérité comme vous de l'estre.

N'est-ce pas là bien le fait? Pouvez-vous bien disconvenir de tout ce que je viens de raporter? Ne l'avez-vous pas avoüé cent & cent fois? Et lorsque vos amis ont voulû vous acommoder, ne vous étes vous pas donné le premier tort. Vous ne vous étes plaint de Mr. *Chirac*, que d'avoir poussé trop loin son juste ressentiment, alleguant que les paroles s'évanoüissent, & que les écrits restent, *Verba volant*, disiez vous, *scripta manent*. N'étoit-ce pas sur ce fondement, lors que vos amis communs vouloient vous mettre d'acord

que vous demandiez avec obstination une retractation par écrit de ce que Mr. *Chirac* avoit avancé contre vous dans son traité des cheveux? Ne fut ce pas le réfus qu'en fit Mr. *Chirac*, qui rompit toutes les mesures que le R. Pere *Sixte* Capucin, avoit pris pour vous acommoder, & que vous fûtés si long-temps hors de Commerce? Seroit-il possible, qu'un homme qui rejette toute proposition d'acommodement sans une retractation preliminaire, eut un si heureux retour à luy même pour la réfuser, lors qu'on l'a luy offre de bonne grace, & qu'il cût esté assez genereux pour n'en demander plus, crainte de porter coup à la fortune naissante de Mr. *Chirac*? Il sera vingt mois entiers à mediter cet acte de generosité chrêtienne? En verité Mr. vôtre fable est mal conduite, vous n'y gardez pas le vray semblable. Ce qu'il y a de certain dans ce que vous avancez, c'est que Mr. *Chirac* aprés une longue division, se trouve dans un cas où il n'a plus de mesures à garder; son aînée tombe dans un accident le huitiéme de sa petite verole, elle rentre, & la jette dans les convulsions, qui luy font craindre pour sa vie. Mr. *Barbeyrac*, & quelques autres Medecins des plus en pratique se trouvent absens, Mr. *Chirac* dans le trouble & dans l'affliction, balance en luy-même s'il donnera l'Emetique à sa fille : dans cette perplexité, il prend le parti de vous aller consulter sur le cas; l'état violent où il se trouve vous parle pour luy; il vous parle de sa fille & vous prie de le determiner; vous voulez bien vous donner la peine d'aller chez luy sur les huit heures du soir, & vous le portez à purger sa fille sur le champ. Vous y revenez encore le lendemain matin pour voir l'état de la Malade, vous trouvez les accidens calmez, le remede l'a degagée, vous vous retirez. Qui ne croiroit à vous entendre parler, que Mr. *Chirac* ne fut alors qu'un Medecin de

deux

deux jours; Vous traitez dités - vous sa fille jusques à ce que vous la voyez hors de danger, & vous la remettez en suite à la conduite de Mr. *Chirac*:. & vous voulez par cet exposé donner à entendre que Mr. *Chirac* n'étoit en ce temps-là qu'un novice en pratique? Vous vous faités un secret plaisir de le dire? Vous voulez grossir son obligation, & la haute idée qu'il a de vôtre sçavoir? Attentif à tourner les moindres choses à vôtre gloire & à vôtre avantage, vous gâtez le merite de vos meilleures actions, vous vous payez par vos mains des obligations qu'on vous a, par le plaisir que vous vous donnez de les reprocher.

Pour réprendre le fil de de cette affaire. Mr. *Chirac* delivré de sa crainte va vous remercier des deux visites que vous aviez rendu à sa fille, & du bon secours que vous luy avez donné dans l'embarras où il étoit. Il vous dit tout ce que son honnêté luy inspire de plus obligeant dans cette occasion. Vous voulez le jetter sur les affaires passées qui vous ont divisé, & Mr. *Chirac* vous prie de ne plus remüer cette corde. Il faut, vous dit-il, que nous oubliïons nos chagrins, comme le public les a oubliez.; Vous n'avez pas esté nommé dans mon traité sur les cheveux, ajoûte t'il, peu de gens sont instruits de qui l'on a voulû parler, le mal n'est pas grand; Songeons à prevenir de nouvelles querelles en changeant nos manieres les uns & les autres. Voila naturellement comme la chose se passe. Vous raportez ce fait d'une maniere bien differente, à qui en croira le public? A celuy sans doute qui aura marqué plus de bonne foy, & qui aura donné des témoignages moins suspects. S'il paroissoit donc quelque mauvaise foy dans ce que vous faités dire au frere *Anselme*, quel jugement devroit-on faire de toute vôtre Histoire? Ce ne seroit plus qu'une fable. Entendons donc ce que nous dira Mr. *Deidier* Pere que

I

vous citez. Il en a crié à l'imposture ! il est allé trouver Mr. *Chirac* dez la publication de vôtre Apologie, il luy a témoigné le chagrin qu'il a eu de se voir citer si mal à propos ; il luy a protesté qu'il n'avoit jamais porté aucune proposition de sa part au frere *Anselme*, moins encore offert de l'argent pour faire réüssir un acommodement, pour lequel il ne voyoit pas que Monsieur *Chirac* eût de grands empressemens.

Qu'avez-vous à dire Mr ? Pour moy je ne sçay si vous & le frere *Anselme* étiez éveillez, ou si vous dormiez ; si vous n'avez pas pris un songe pour une verité, lorsque vous avez avancé de pareilles choses. Si l'on en apelloit à ce severe tribunal de vôtre conscience, où en seriez vous ? Mais dans quel desespoir ne seriez vous pas Mr. si vous sçaviez au vray tout ce que le lecteur a dit, lors qu'il est tombé sur cet endroit de vôtre Apologie, vous en mourriez de douleur ? Il faut vous le cacher, & vous épargner icy charitablement le chagrin que vous en auriez. Il suffit de vous dire que l'aigreur extreme qui regne dans toute vôtre réponse, qui a fort mal prevenu les gens pour la cause que vous soûtenez, vous a fait moins de tort que cette fable & le tour ridicule que vous luy avez donné. Je me sçais moy-même mauvais gré de l'avoir relevée. Ce n'est asseurement pas le meilleur endroit de ma réponse.

Pour finir, le dessein que vous avez eû en imprimant cette fable, n'a été que celuy, de faire comprendre au public, que Mr. *Chirac* faisoit il y a dix ans un fort grand cas de l honneur de vôtre amitié ; qu'il vous estimoit infiniment. Vous pouviez vous passer d'en porter de preuves. Je vous declare de sa part qu'il vous estime autant aujourdhuy, qu'il le faisoit en ce temps-là. Il n'a pas changé de sentiment à vôtre égard : pour être devenu son Plagiaire, & ce-

luy des autres, il ne vous en estime pas moins; que vos livres ne soient qu'un tas de larcins, que le fonds vous en appartienne, ou non; que vous écriviez obscurement & sans ordre; que ce soit avec netteté, avec clarté, & avec methode : cela ne fait aucun tort à vos autres bonnes qualitez; elles gardent avec ces défauts tout leur merite. Et vous serez surpris d'aprendre, que c'est sur les endroits même que l'on a attaqué en vous, & sur lesquels on vous a raillé, qu'est fondée l'estime que Mr. *Chirac* a pour vous. C'est pour vôtre delicatesse de conscience, c'est pour vôtre modestie, & sur tout pour cette generosité chrêtienne, qui vous fait pardonner de si bon cœur à vos ennemis, qu'il vous considere, & qu'il vous estime. Fut il en effet de meilleur cœur que vous? Quel est l'homme qui eût de plus grands sentimens de religion que vous! Qui à jamais porté le rafinement de la charité chrêtienne plus loin que vous! Le commun des hommes attend les occasions pour mettre en pratique des actes de charité; il se contente de les prendre: vous les faites naitre vous-même; vous mettez Mr. *Chirac* en un état à s'attirer vôtre tendresse; vous le couvrez de honte, pour avoir occasion de le plaindre; vous le faités coupable pour avoir le plaisir de luy pardonner. Qui fut au reste plus retenu à écrire que vous! On vous accuse injustement. Vous vous défendez, il est vray. Mais comment? comme par force. Vos amis ont besoin de tout le pouvoir qu'ils ont sur vôtre esprit pour vous y obliger. Il faut qu'ils mettent la main à la Plume pour vous; vous craignez d'en trop dire; vous n'en dîtés pas assez; & vous ne hazardez vôtre réponse sans avoir consulté auparavant les Casuistes : Ce n'est que sur leur decision expresse que vous abandonnez vôtre justification, & que vous l'a tournez à l'offensive. Qu'elle delicatesse de conscience! Vous l'imprimez cette justifi-

cation : qui peut ſe vanter de vous l'avoir entenduë lire? A qui l'avez-vous donnée? Il ſemble que vous ne l'a faités que pour vous juſtifier à vous même ; perſonne ne l'a voit : vous allez juſques à la vendre pour la rendre moins publique. Où ſont ces Lettres d'aprobation de vos ouvrages ? Où eſt l'encens que vous vous donnez dans cette piece ? Si vous étez obligé de produire quelque mot, qu'on a dit en vôtre faveur ; c'eſt toûjours avec un bon correctif. *On me donne plus de loüange que je ne merite.* Quels ſentimens au reſte n'y avez -vous pas de vos ouvrages ? Vous étez le premier à les mépriſer ; tout y eſt conduit d'une maniere a les rendre encore plus mépriſables qu'on ne voudroit. Quelle humilité !

Enfin Mr. , je vous le repete ; Mr. *Chirac* vous eſtime plus que vous ne penſez ; il auroit tort de ne pas le faire. Ne jugez pas de luy ſur les apparences, elles ſont trompeuſes , il ayme le jeu & la figure. Il ne faut pas toûjours juger des choſes au pied de la lettre. Ne vous divertiſſez-vous pas quelque-fois ? C'eſt là ſa marotte. Il veut rire de tout, toute la ſageſſe en d'eût-elle enrager? Il veut rire de vos manieres & de vos larcins, ſans pretendre pourtant que cela diminuë de l'eſtime qu'il a toûjours eû pour vous. Les melancoliques ſont d'étranges gens , ils ont ſouvent des fantaiſies bizarres : il faut qu'elles paſſent. Malheur à celuy, qui devient l'objet de leur fantaſque critique ! Croyez-moy ? ces poules moüillées n'ont rien de bon : ces gens à viſage pâle, ces gens qui ſe donnent par fantaiſie des airs de chaiſe , ſont des gens avec qui l'on ne doit pas trop ſe froter. Devenus chagrins à force de mediter la nature , ils n'entendent raillerie ſurquoy que ce ſoit : ils ſont delicats ſur leurs découvertes juſques à l'excés,ils ne ſont plus traitables, lorſqu'il s'agit de leur ravir leurs in-

ventions: enfin ce sont d'étranges gens que les inventeurs non-imprimés. Vous ferés bien de vous en tenir là,& de ne plus rien piller, si vous voulezvivre en repos. Mais qu'il est difficile de se corriger de ses mauvaises habitudes : *naturam expellas furcà, tamen usque recurrit.* Vous avez lû & repassé tous les écrits de Mr. *Chirac* pour y chercher quelques traces de Plagianisme; vous imprimerez encore : Souvenez vous bien de ne luy rien voler, il ne vous feroit pas quartier, même pour des raisonnemens; sa délicatesse va jusques là. Prenez y bien garde ? vous ne vous contiendrez pas, je vous connois trop bien. Si vous ne pouviez piller tous les jours quelque chose, vous en mourriés. *Et si non aliqua rapuisses, mortuus esses.* Si l'on écrit pour la huitiéme fois contre vous, prenez vous en à vous-même; vous voylà averty solemnelement, on suivra le precepte à la Lettre, on en criera *au voleur*; on vous raillera de vos larcins, on les publiera par tous les quatre coins du monde; on travaillera à vous corriger de vos mauvaises habitudes, quelque resistance que vons fassiez, on ne cessera. *Clama, ne cesses & quasi tuba exalta vocem tuam, & annuncia populo peccata eorum.* J'ay l'honneur d'être.

MONSIEUR,

Vôtre tres-humble & tres-obeïssant serviteur.
JULIEN.

A Namur ce 15. Mars 1699.

PIECES JUSTIFICATIVES mentionnées dans le corps de la réponse precedente.

J'Ay avancé 1o. Que l'invention de tirer l'esprit acide du sel fixe du sang, étoit de Mr. *Chirac*, & que Monsieur *Vieussens* qui se l'est attribuée, en avoit eu connoissance par Mrs. *Deidier* & *Sidobre* à qui Mr. *Chirac* s'en étoit ouvert. Que Mr. *Chirac* ayt pensé dez l'année 1690. qu'on pouvoit retirer un esprit acide du sel fixe du sang par le moyen du bol, & que Mr. *Deidier* en ayt eu connoissance dez ce tems là, je le prouve par les témoignages de Mr. *Arnaud* Docteur en Medecine de l'Université de Montpelier, & de Mr. *Bergerau* Docteur en Medecine de l'Université de Toulouse, qui assisterent à l'explication du traité des principes de Mr. *Chirac* en 1690. en voicy l'extrait.

Vir Illustrime.

Adeò rerum naturalium cognitioni incumbis..... Verum est, Vir Illustrissime, te palam & coram pluribus Medicinæ studiosis asseruisse sal acidum ex sanguine elici posse dummodo sal fixum peractâ ex arte distillatione ex sanguinis sedimento eruperit. Ibi aderat Clarissimus D. Deidier.... *Aderat Dominus de* Bergerau *hodie Pale Medicinam faciens. Aderat D.* Lacouture *Petracoricensis, qui tuis & dictis & scriptis semper attentus, & tortuosas difficultates agrè ferens, obscurosque Medicinæ anfractus non injucundè dilucidans, à te postulavit, an ne sal acidum ex sanguinis massâ quoquomodo posset educi; & ulterius progrediens modum, quo per distillationem id fieret curiosiùs efflagitavit. Cumque semper & tyronum instructioni, & omnium difficultatum solutionibus dulciter attenderis, tuum præsto fuit responsum; dicens massam sanguineam sale salso luxuriare, seu quod idem est, sale acido & alkali simul junctis conflari, undè exurgunt moleculæ quæ formam acidi & alkali perfectè præ se ferunt. Hisce positis more tuo blandiori semper & benefico hocce responsum Doctori peritissimo, aliisque omnibus insinuasti. Nimirum sal acidum ex sanguine extrahi posse, dummodo sal salsum sed fixum distillationi subjiciatur, eo fermè modo quo sal communis unà cum bolo mixtus & in retortam immissus salem acidum post varios ignis gradus effundit: Tuus ergo est observationis hujusce fructus... Vale.*

Datum Condomii die 10. *mensis Julij* 1698.
ARNAUD *D. Med. Facult. Monspel.*

Cum veritas nullo obtecta involucro, sed nuda semper & splendens videri soleat, hasce ad te exaratas lineas lubentèr mitto, ut illa in posterum sine fuco præponderetur & tuum demirandum opus omnimodè confirmem. Ergò certum est te coram me, alijsque varijs condiscipulis asseruisse sanguinem salem acidum posse diffundere, si prius exactam subjerit distillationem atque ex illius sedimento sal fixum ex arte eruperit; cumque rursus sal sanguinis fixum unà cum bolo immisceri debeat, & violento ignis gradu per retortam distillari, breviori temporis intervallo verum acidum eructare confirmasti. Tuum igitur est inventum istud quod ab aliquot jam annis publicum reddidisti & quod menti meæ tam jucundè risit, ut illud hodiè multum juvet in memoriam revocare. Varios testes, vir Illustrissimè, adhibere potes qui veritati quoque firmiter annixi, auxiliatricem præbebunt manum, ut quod meritò exposcis, tibi æquo animo concedatur. Consule D. *Deidier* Monspeliensem. D. *Arnaud* Condomiensem, D. *Lacouture* Pretracoricensem, qui unanimi voce, pari consensu, altâque voce te hujus mirabilis inventi authorem prædicabunt. Fave mihi, Vir Illustrissime, & me tuum humillimum, & obsequentissimum esse servum ne dubites. Datum Jascurræ apud Benearnenses, die 15. mensis Septembr. 1698. BERGERAU.

Je prouve presentement que Mr. *Deidier* a communiqué cette maniere de tirer l'acide du sel fixe du sang à Mr. *Vieussens* son beaupere, par le témoignage verbal de Mr. *Chicoyneau* Chancelier de l'Université de Medecine, de Mr. *Dessour* Avocat, & par les certificats de Mrs. *Dattin & Guignebert* Docteurs en Médecine. Dont voicy les extraits.

Je soussigné Docteur en Medecine, certifie que Mr. Deidier Professeur, m'a dit au sortir de la Chymie du mois d'Avril 1698. *qu'il avoit donné à Mr. Vieussens le secret de tirer l'acide du sang, en faisant distiller le sel fixe avec le bol commun, qu'il avoit tiré*

ce secret dont Mr. Vieussens a fait l'experience de Mr. Chirac. Fait à Hesdin ce 16. Janvier 1699.

DATTIN.

Je declare que nous trouvant le mois de Mars passé Monsieur Dattin *& moy en compagnie avec Mr.* Deidier *Professeur Royal de de Chimie ; & le discours étant tombé sur l'experience que Monsieur* Vieussens *Docteur en Medecine, avoit fait pour tirer l'acide du sang, qui commençoit à faire du bruit dans cette Ville, Monsieur* Deidier *nous auroit dit en avoir inspiré le dessein audit Monsieur* Vieussens. *Fait à Montpelier ce 28. Septembre 1698.*

L. D. B. GUIGNEBERT.

Je prouve encore que Mr. *Vieussens* a eu connoissance de cette methode de tirer l'acide du sel fixe du sang de Mr. *Sidobre*, par les attestations de Mrs. *Sidobre*, *Rey*, & *Malsac* Docteurs en Medecine, dont voicy les extraits.

Je soussigné Antoine Sidobre *Docteur en Medecine de l'Université de Montpelier, certifie qu'au commencement de cette année Mr.* Vieussens *Medecin de cette Ville étant venu voir Monsieur* Barbeyrac *mon Oncle, & m'ayant de nouveau parlé des experiences qu'il avoit faites sur la proportion des principes du sang ; je luy dis qu'il faloit pour rendre son Analyse plus parfaite, tirer le sel acide du sang. Il me répondit en presence de mon Oncle & de Mr.* Malsac *Medecin, que la chose étoit impossible : Je luy repliquay sur ce que j'en avois oüy dire à Mr.* Chirac *Professeur de ladite Université, que si l'on pouvoit avoir une suffisante quantité de sel fixe du sang, & qu'on le distillat avec le bol commun, comme on a accoûtumé de faire pour tirer l'acide du nitre & du sel marin, on pourroit y réüssir. Fait à Montpelir cé 28. Septembre 1698.*

SIDOBRE.

Je soûsigné Marin Rey Docteur en Medecine de l'Université de Montpelier ; certifie que m'étant trouvé au commencement de cette année chez Mr. Barbeyrac *Medecin de ladite Ville. Mr.* Sidobre *dit à Mr.* Vieussens *en presence de Mr.* Malzac *Medecin, de Mr.* Penisson *Chirurgien de Mr.* de Basville*, pendant que Monsieur* Barbeyrac *parloit à une femme, qu'on pouvoit tirer l'acide du sang, Mr.* Vieussens *repliqua que la chose étoit impossible ; mais Monsieur* Sidobre *luy assura qu'il y réüssiroit s'il méloit beaucoup de sel fixe du sang avec du bol, & qu'il distillat ce melange par la Cornuë. Fait à Chambery ce premier Decembre 1698.* MARIN, REY.

Extrait de l'audition categorique de Mr. *Malzac* faite pardevant Mr. *David de la Rivoyre* Conseiller & Procureur du Roy de la Ville & Comté de Castres. Interrogé, &c.

A répondu, *qu'il est vray que se trouvant chez Mr.* Barbeyrac *Docteur en Medecine de Montpelier, au commencement de l'année* 1698. *avec Mr.* Vieussens *& Mr.* Sidobre, *& la conversation ayant tourné sur l'analise du sang, à laquelle Mr.* Vieussens *disoit qu'il travailloit; Mr.* Sidobre *luy dit qu'il faudroit tacher de tirer l'acide du sang, à quoy Mr.* Vieussens *répondit qu'il croyoit la chose impossible, & que Mr.* Boyle *qui y avoit travaille avant luy n'y avoit jamais pû réüssir, Mr.* Sidobre *repliqua qu'il ne doutoit point que la chose ne s'accomplit aisement, si l'on pouvoit avoir une assez grosse quantité de sel fixe du sang, que le mélant avec du bol, on le passat dans la Cornuë de la* même *maniere qu'on a accoûtumé de tirer l'esprit du nitre ou l'esprit de sel.*

J'ay avancé 2ò. que Mr. *Vieussens* tenoit la maniere de trouver la proportion des principes du sang de Mrs. *Fabre* & *Malzac* & je le prouve premierement, parce que Mr. *Fabre* qui a donné un certificat favorable à Mr. *Vieussens*, a refusé de se purger par serment sur les faits qu'il avance dans son certificat. En second lieu par l'audition categorique de Mr. *Malsac* citée cy-dessus lequel interrogé &c.

A répondu, *qu'il est vray, que ledit Sieur* Vieussens *l'auroit prié de venir voir chez luy les principes qu'il avoit tiré du sang, & que le répondant s'y rendit avec Mr.* Fabre, *& qu'aprés avoir veu tout ce que ledit Sieur* Vieussens *avoit tiré du sang, ledit Mr.* Fabre, *& le répondant luy proposerent de chercher les proportions que ces principes pouvoient avoir dans le sang, les uns avec les autres par raport à leur quantité, ce que ledit Mr.* Vieussens *approuva, mais comme il leur dit qu'il ne sçavoit pas assez bien les Mathematiques, pour faire un calcul exact de de cette proportion; le répondant se chargea de faire ledit calcul.*

Interrogé de plus, si &c.

A répondu, *que le lendemain de cette conference, ledit Mr.* Fabre *& le répondant s'assemblerent de nouveau chez ledit Sieur* Vieussens, *& que ledit* Mr. Fabre *proposa pour parvenir plus aisement audit calcul des principes du sang, de faire un phlegme & un esprit artificiel pour decouvrir la quantité precise du sel, qu'il y avoit dans l'esprit & dans le phlegme, & qu'alors le calcul fut fait par ledit répondant,*

Je prouve ce même fait par le Certificat de Mr. *Gondange* Me. Chirurgien de Montpelier, dont voicy l'*Extrait*.

Je soussigné Me. Chirurgien juré de la Ville de Montpelier; certifie qu'environ le mois de Septembre de l'annnée. 1697. *me trouvant en compagnie de* Mr. Fabre *Docteur en* Medecine *de l'Univer*

sité de Montpelier, il m'auroit quitté en me disant qu'il s'en aloit chez Mr. Vieussens *pour luy donner la maniere qu'il avoit pensé de faire un phlegme & un esprit artificiel pour trouver la proportion de quantité des principes du sang, en foy de quoy j'ay signé le present Certificat. A Montpelier ce* 25. Mars 1699. GONDANGE.

J'ay avancé, 3°. Que Mr. *Vieussens* devoit à Mrs *Sylvestre* & *Chirac* la dissection des nerfs. Je le prouve par la Lettre que Mr. *Labro* Docteur en Medecine a écrit à Mr. *Chirac*, dont voicy l'Extrait.

Vôtre Lettre, Mr. *m'a esté renduë fort à propos. J'étois sur le point de partir d'icy pour le Brandebourg, un de mes Parens y est mort sans enfans, & j'y vay pour recüeillir la succession. Vous serez surpris quand je vous diray qu'il ne m'a pris aucune envie de me retirer ailleurs pour y vivre plus en liberté. Nous l'avons icy toute entiere.* *Je doute même qu'elle soit plus grande dans les estats où le Protestantisme est le mieux estably. J'y reviens donc dés aussi tôt que j'auray reglé mes affaires en Allemagne. J'ay oüy parler confusement de vôtre demelé avec* Mr. Vieussens. *Mais je n'en sçay aucun détail. Ie me flatte que vous me donnerez à mon retour connoissance de toutes les pieces de ce docte Procez. Ie me souviens tres-bien d'avoir veu travailler* Mr. Sylvestre *pour* Mr. Vieussens *à la dissection des nerfs externes, & de luy avoir entendu faire des railleries sur la credulité de* Mr. Vieussens. *Il disoit un jour parlant à* Mr. Gallot, *qu'il ne tenoit qu'à luy de luy renverser toutes les idées sur les muscles & sur les nerfs. Il me souvient aussi de vous avoir veu travailler vous même aprés le départ de* Mr. Sylvestre *à la dissection du nerf intercostal, & d'avoir veu reformer les desseins que* Mr. Vieussens *avoit fait faire des nerfs cardiaques sur vôtre travail, ainsi que ceux de la cinquiéme paire. Que de sujets n'ay je pas veu gâter à* Mr. Vieussens, *dont quelqu'autre plus adroit que luy auroit bien mieux profité. Est il toûjours grand dissecteur? Que je souhaiterois de vous revoir! Nos esperances sont tombées avec la paix. Ie suis toûjours avec toute l'estime possible*, Mr. *vôtre*, &c. LABRO. *A Venise, le* 20. *Ianvier* 1699.

J'ay avancé, 4°. Que Mr. *Chirac* avoit decouvert la structure des cheveux, & qu'il l'avoit communiquée à Mr. Soracy, & je le prouve par les témoignages de Mr. *Plaisant* Professeur Royal d'Anatomie dans l'Université de Douay, par celuy de Mr. *Castel* Me. Chirurgien de Montpelier, & par une Lettr

de Mr. *Molin* Conseiller & Medecin ordinaire du Roy.

Le soussigné Medecin *Professeur de l'Anatomie & Chirurgie, dans* la faculté de Medecine de l'Université de Doüay, certifie à tous qu'il appartiendra, qu'en l'anné 1686. s'exerçant à dissequer dans sa chambre une tête de Veau. Mr. *Chirac* Docteur en Medecine dans ce tems là y estre survenu & avoir pris un poil de la moustache de ladite tête, luy avoir démontré une espece de bulbe composé d'une écorce cartilagineuse, tapissée interieurement d'une membrane glanduleuse avec un intervalle à la racine du poil remply de sang qui l'environnoit, une espece de corps glanduleux au bout de la racine du poil, & un petit canon rempli d'un fetu vesiculaire, & de plus le jour suivant, l'avoir démontré aussi en ma presence au sieur *Soracy* Sicilien pour lors Bachelier en Medecine, qui admirant l'adresse du dit Sr. *Chirac*, luy touchant l'Epaule de la main, luy dit ces mots, qui sont tres présens à ma memoire, *Questo è un Diavolo*. En foy de quoy j'ay signé le present Certificat, & l'ay fait reconoître par le Greffier de cette ville de Doüay, & apposer le scellé de la Ville. FAIT à Doüay le sixiéme Octobre 1698. *PLAISANT.*

Et au pied de ce Certificat. Le soussigné Greffier de la ville de Doüay certifie à tous ceux qu'il appartiendra, que le Certificat cy dessus est écrit & signé de Me. Plaisant & qu'iceluy est Medecin & Professeur de l'Anatomie dans l'Université de cette Ville, & en témoin de vérité j'ay signé le present & y apposé le Cachet ordinaire de cette dite Ville, qui fut fait & donné audit Doüay le 6. du mois d'Octobre 1698. *JES. M. F. B. DELESAULX.*

Je soussigné, certifie qu'en l'année 1686. environ la my Ianvier, étant monté à une chambre haute de ma maison où logeoit le Sieur Plaisant *Docteur en Medecine de Douay, je l'y aurois trouvé en compagnie de* Mr. Chirac, *aujourd'huy Professeur Royal en Medecine, & le Sieur* Soracy *Ecolier en Medecine; ausquels ledit Sieur* Chirac *faisoit voir la structure des cheveux qu'il avoit decouvert le jour auparavant sur la teste d'un Veau ou d'un Bœuf en ma presence & celle dudit Sieur* Plaisant. *Je certifie de plus que ledit* Soracy *deux années & demy ou environ aprés, étant venu à ma rencontre à la sortie de l'Eglise de St. Pierre, aprés m'avoir fait force amitiez, me voulut tenter pour me faire témoigner qu'il avoit fait la decouverte de la structure des cheveux, sur quoy je luy répondis, que quoy que j'eusse quelque mécontentement de* Mr. Chirac *: je n'étois pas capable de rien dire contre la verité, que je me souvenois tres-bien que* Mr. Chirac *avoit fait cette decouverte, & qu'il l'a luy*

avoit fait voir à luy même , comme à Mr. Plaisant *& à moy. Sur quoy ledit* Soracy *me parla d'autre chose pour me faire oublier sa proposition. Fait à* Montpelier *ce* 10. Mars 1699. CASTEL.

Monsieur, j'ay oüy dire qu'il y a des gens qui s'atribüent la decouverte que vous avez faite sur la structure des cheveux, cela m'a extremement surpris, puisque vous m'avez fait l'honneur de me la communiquer en particulier , & que vous l'avez demontrée publiquement dans vôtre Amphiteatre en 1686 *en presence d'un grand nombre d'Ecoliers, entre lesquels je puis vous nommer* Mrs St. Aroman, Eymar, Tixier, Dulac, la Vaisse, Soracy, Simoni, *qui la regarderent tous avec admiration ; Je puis même vous faire voir dans les remarques que j'ay fait sur vos leçons.* Mr. *toute la structure des cheveux presque mot pour mot, comme vous l'avez écrite dans le Livre que vous avez fait imprimer dans la suite, & cela dans un cahier qui est datté de la même année. Je dois ce témoignage à la verité, & cette justice à vôtre reputation, puisque vôtre modestie vous empesche d'en soûtenir les interests, ne trouvez point mauvais que vos amis se mettent en devoir de la deffendre sur tout moy, qui crois estre plus sincerement qu'un autre.* Monsieur, *vôtre &c.* MOLIN. *A Paris le premier* Mars 1699.

J'ay avancé 5º. que Mr. *Soracy* avoit deguisé la decouverte sur la structure des cheveux que Mr. *Chirac* luy avoit communiquée, & je le prouve par le Certificat de Mr. *Gauteron* Docteur en Medecine de l'Université de Monpelier.

Vers la fin du mois de Fevrier de l'année 1689. Mr. Barbeyrac fut appellé à Marseille pour Mr. de Montbelle Major des Galeres, & j'eus l'honneur de l'accompagner dans ce voyage. Dés que je fus arrivé à Marseille, je demanday des nouvelles de Mr. *Soracy* Docteur en Medecine, parce que j'avois ouy dire que ce Docteur avoit fait une dissertation sur la structure des Cheveux, & sur les madadies qui leur arrivent, & que j'étois pleinement persuadé, que la lettre de Mr. *Chirac* sur la même matiere pourroit bien avoir esté tirée des écrits de cet habile Medecin, je m'en informay avec d'autant plus de soin, que je meditois une réponse à la lettre de Mr. *Chirac*, & j'étois bien aise avant toute œuvre de m'eclaircir d'un fait aussi important que celuy-là. Je fus donc chez Mr. *Soracy*, qui me reçut le plus obligeamment du monde, & aprés m'avoir donné à diner chez luy, la conversation roüla dabord sur la lettre des Cheveux de Mr *Chirac.* M. *Soracy* se plaignit à moy de ce que Mr. *Chirac* la avoit volé cette découverte. Je luy demanday avec empressement qu'il m'en donnâr des preuves évidentes, & il me fit voir sur

champ des Cahiers, qui contenoient une dissertation tres ſavante sur la structure des Cheveux, & qui luy avoit servy de matiere pour les leçons que l'on est obligé de faire dans l'Université de Montpelier d'abord aprés le Baccalaureat. Je lûs avec attention ces Cahiers, & j'examinay certaines figures assez mal dessignées, qui servoient pour éclaircir cette matiere; mais je reconus distinctement que ces deux Mss. n'avoient presque rien de commun, & qu'ils avoient traité le même sujet d'une maniere tres differente. Je le dis même à Mr. *Soracy*, qui ne me parut pas éloigné de mon sentiment. Cette consideration jointe à plusieurs autres me firent abandonner le dessein que j'avois eu de répondre à la lettre de Mr. *Chirac*, & je luy rendis pour-lors, comme je luy rens encore aujourd'huy, cette justice, qu'il ne m'a jamais paru, qu'il ait merité le nom de Plagiaire. Je proteste que je n'ay eu intention de favoriser ni dechoquer personne, en rendant ce témoignage, mais que j'ay crû le devoir à la verité. F A I T à Montpelier ce cinquiéme Mars 1699. *GAUTERON.*

J'ay avancé enfin, que Mr. *Vieussens* avoit donné une description du couloir de la nourriture du fœtus, sans l'avoir jamais veu, & aprés en avoir attribué luy-même l'invention à Mr. *Chirac*, & je le prouve par la suite de l'interrogatoire de Mr. *Malzac*.

Interrogé 4ò. S'il n'est vray, que luy, qui répond, se trouvant à une ouverture du corps d'une femme que le ledit Mr. *Vieussens* faisoit à l'Hotel Dieu de Montpelier, ledit Mr. *Vieussens* parlant du demelé qu'il avoit avec ledit Mr. *Chirac* Professeur en Medecine, dit en presence de Mr. *Verny* Docteur en Medecine & autres, que Mr. *Chirac* avoit tort de luy disputer l'invention de l'acide du sang, que pour luy il étoit de meilleure foy, que quoy qu'il eût autres fois eu occasion de dissequer une fille grosse, qu'il eût en exprimant la membrane interne de la matrice, fait sortir un suc laiteux, il n'avoit garde pourtant de disputer audit Mr. *Chirac* la découverte d'un couloir dans la matrice, qu'il avoüoit ingenument ne l'avoir jamais vû & n'en sçavoir la structure.

A répondu & acordé ledit article.

Interrogé 5ò. s'il n'est vray qu'ayant fait emporter la matrice dudit cadavre de femme, qui étoit morte de fausse couche, il n'avoit sçû trouver ledit couloir de la nourriture du fœtus.

A repondu & acordé ledit article.

Exorté à mieux dire la verité.

A répondu l'avoir dite. *Signé*, DE LA RIVOYRE & MALZAC du 7. Janvier 1699.

Page 39. lig. 20. qu'ils n'ont aucun raport; lisés *que les écrits de Mr* Soracy *n'ont aucun raport.*
Page 40. lig. 2. personne; *lisés que luy.*
Pag. 45. lig. 18. l'honneur lisés. honneur.



Gaffarellus Jacobus, Codicum Cabalisticorum manuscriptorum quibus est usus Joannes Picus Comes Mirandulanus Index N.º 9

Racine Ode sur la Paix N.º 10